



Regroupement des Organismes Communautaires
Autonomes **Jeunesse** du Québec

Mémoire du *ROCAJQ*

Déposé dans le cadre du renouvellement de la Politique Jeunesse
du gouvernement du Québec

Septembre 2015

Crédits :

Rédaction : Sylvie Norris, Denitsa Hristova

Contenu : Sylvie Norris, Denitsa Hristova, Organismes membres du ROCAJQ

Mise en page : Denitsa Hristova

Correction : Isabelle Nolin, Marie Eve Gauthier

Table des matières

INTRODUCTION	5
PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT	6
LE ROCAJQ : ESSENTIEL, DES RESSOURCES ALTERNATIVES POUR LES JEUNES	6
HISTORIQUE, MISSION ET NATURE DES ACTIVITÉS	7
LISTE DES ORGANISMES MEMBRES.....	10
MISE EN CONTEXTE	11
PORTRAIT ET SITUATION DES JEUNES QUE NOUS REJOIGNONS.....	12
JEUNES DE LA RUE	12
JEUNES MARGINAUX(ALES)	14
JEUNES DÉCROCHEUR (EUSE)S	15
JEUNES DÉSENGAGÉ(E)S	15
JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	16
JEUNES AVEC BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL.....	17
NOS ATTENTES ENVERS LE SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE ET LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE JEUNESSE.....	18
AXE D'INTERVENTION I	
DE SAINES HABITUDES DE VIE.....	20
LES HABITUDES ALIMENTAIRES	20
LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES	21
LA SANTÉ MENTALE.....	22
LES COMPORTEMENTS À RISQUE.....	24
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES HARMONIEUSES ET LES RAPPORTS ÉGALITAIRES	27
LE DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE	29
L'ACCÈS À UN TOIT SÉCURITAIRE	30
LA RECONNAISSANCE DES PASSERELLES ENTRE LES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES.....	32
AXE D'INTERVENTION II	
UN MILIEU FAVORABLE A LA PERSEVERANCE ET LA REUSSITE SCOLAIRES.....	34
LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES	34
LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES	35
L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	36
LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES.....	37
L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES	38
RACCROCHAGE SCOLAIRE ET LES DIVERSES FORMATIONS ALTERNATIVES (ÉCOLES DE RUE)	38

AXE D'INTERVENTION III

DES JEUNES PRETS POUR LE TRAVAIL, UNE ECONOMIE PRETE A LES ACCUEILLIR.....	40
L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES NI EN EMPLOI NI AUX ÉTUDES ET DES JEUNES EN DIFFICULTÉ.....	40
UN TRAITEMENT ÉQUITABLE AU TRAVAIL ENTRE LES GÉNÉRATIONS.....	42
LA CULTURE ET LA RELÈVE ENTREPRENEURIALES, NOTAMMENT POUR LES ENTREPRISES FAMILIALES	43

AXE D'INTERVENTION IV

UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE	44
LA PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES, L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE.....	44
L'ACCÈS DES JEUNES AUX LIEUX DÉCISIONNELS	46
ASSURER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES JEUNES QUI S'ENGAGENT	46
LE DIALOGUE ET L'ENTRAIDE ENTRE LES GÉNÉRATIONS.....	47

AXES D'INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES

L'ACCÈS ET L'EXPÉRIMENTATION DE LA CULTURE.....	48
L'ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX.....	49

CONCLUSION	52
-------------------------	-----------

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	54
---	-----------

AXE D'INTERVENTION I

<i>DE SAINES HABITUDES DE VIE.....</i>	<i>54</i>
--	-----------

AXE D'INTERVENTION II

<i>UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES</i>	<i>61</i>
---	-----------

AXE D'INTERVENTION III

<i>DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR</i>	<i>64</i>
--	-----------

AXE D'INTERVENTION IV

<i>UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE.....</i>	<i>66</i>
---	-----------

AXES D'INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES

<i>L'ACCÈS ET L'EXPÉRIMENTATION DE LA CULTURE</i>	<i>68</i>
---	-----------

<i>L'ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX.....</i>	<i>68</i>
--	-----------

BIBLIOGRAPHIE.....	70
---------------------------	-----------

Introduction

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) est fier de participer à la consultation du gouvernement dans le cadre du renouvellement de la politique jeunesse du Québec.

Le présent mémoire repose sur une vaste consultation de nos membres. Plusieurs rencontres ont été effectuées et nous avons soutenu plus de quarante d'entre eux dans la rédaction de leur mémoire. La diversité de pratiques et l'enracinement dans leur communauté sont ainsi mis davantage en évidence, ce qui démontre un réseau fort d'un très grand champ d'action pour rejoindre les jeunes aux parcours diversifiés.

Pour faciliter l'arrimage entre nos recommandations et la méthodologie de travail dont s'est doté le gouvernement, nous repositionnons toutes nos recommandations selon les axes d'intervention proposées par ce dernier. Il est important de noter que ces recommandations se retrouvent également dans les différents mémoires de nos membres.

Notre objectif est de permettre aux organismes ainsi qu'aux jeunes qui les fréquentent d'exprimer leurs besoins et leurs attentes envers l'État et ses institutions.

La politique jeunesse est l'outil nécessaire pour relever les défis qui attendent les jeunes au cours des prochaines années. La société a changé, les défis se sont transformés et les priorités du gouvernement doivent en tenir compte.

Nous sommes d'avis que des partenariats avisés et des changements dans notre façon de travailler ensemble permettront aux jeunes de prendre une place prépondérante dans la société.

Heureux de faire partie des partenaires de choix du gouvernement, nous sommes persuadé qu'ensemble nous pourrions relever les défis qui nous attendent. Le présent mémoire fera la preuve que le ROCAJQ et ses membres sont indispensables pour rejoindre les jeunes aux parcours de vie différenciés. Avec la Coalition Interjeunes, nous formons un réseau de plus de 320 organismes fréquentés par 370 000 jeunes par année de partout au Québec. Nous intervenons sur les saines habitudes de vie, sur la persévérance et le raccrochage scolaires, sur l'insertion sociale et professionnelle et sur la participation citoyenne des jeunes.

Nous sommes des milieux de vie, des organismes d'entraide, des lieux d'hébergement et nous oeuvrons dans toutes les régions administratives du Québec. Nous sommes pour les jeunes la porte d'entrée vers l'intégration sociale. Notre travail est d'accompagner et de réconcilier, au besoin, les jeunes avec les services publics existants.

Présentation du regroupement

Le ROCAJQ : essentiel, des ressources alternatives pour les jeunes

Les organismes membres du ROCAJQ ont pour mandat d'offrir aux jeunes des services alternatifs aux services publics. Les services publics répondent aux besoins de la majorité de la population, mais certaines situations ou réalités peuvent amener des individus ou des groupes d'individus à ne pas faire appel à ces services ou à ne pas tout simplement y avoir accès. C'est pour cette raison que depuis la Révolution tranquille des organisations communautaires ont vu le jour, répondant à des besoins du milieu, créés par les gens de la communauté.

Depuis plus de quarante ans, les groupes communautaires ont développé une multitude de pratiques pour répondre aux besoins des jeunes évoluant au gré des changements sociaux. Les organismes membres du ROCAJQ ont la spécificité d'agir en approche globale communautaire. Ils oeuvrent auprès des jeunes de moins de 35 ans en favorisant l'empowerment individuel, l'empowerment collectif et l'empowerment communautaire¹. Le jeune est au cœur du changement et des décisions qu'il doit prendre sur son propre avenir. Les occasions d'expérimentation sont essentielles aux apprentissages et le renforcement des compétences est utilisé comme catalyseur des connaissances. Certaines pratiques de nos membres ne sont pas comptabilisées dans le tableau des pratiques ci-joint :

Types	Forme
1. Services d'aide individualisé	<ul style="list-style-type: none">• Counseling psychosocial• Relation d'aide (écoute active, accompagnement, référence)• Psychothérapie, etc.
2. Travail de rue ou intervention de milieu	<ul style="list-style-type: none">• Présence physique dans le milieu et dans les lieux fréquentés par les jeunes afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés• Information et éducation sur le terrain et dans le milieu• Relation d'aide directe : écoute active, suivi, référence, accompagnement• Parrainage de jeunes, etc
3. Services médicaux	<ul style="list-style-type: none">• Conseils médicaux et consultations avec des professionnels (infirmières et médecins)

¹ Ninacs, William .A., *Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, 2008, p. 225.

² Aubry, Sophie. *Jeunes à risque*, Montréal, 2012, p.95, En ligne,

	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de médicaments • Cliniques de rue • Échange de seringues et distribution de condoms, etc.
4. Services de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation familiale : à l'école, avec la police, auprès des tribunaux (comme modérateur et agent de négociation pour établir des paramètres de communication), etc.
5. Services alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Dépannage alimentaire • Collations dans les écoles • Repas à prix modique • Cuisines collectives, etc.
6. Information, éducation populaire, sensibilisation et conscientisation	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'information • Groupes de discussion • Rencontres thématiques • Sensibilisation, animation et prévention dans les écoles, les institutions publiques... • Groupes d'entraide • Camp, etc.
7. Empowerment individuel, collectif et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de son pouvoir d'agir et de la responsabilité de ses choix • Accès aux services publics • Défense de droits • Prises de position collective sur des questions touchant les jeunes • Contribution au développement des communautés locales, etc.

Travaillant avec de multiples partenaires de leur milieu, les organismes mettent d'abord l'accent sur une réponse adéquate aux besoins de base. Ce n'est qu'une fois ceux-ci comblés que le jeune pourra envisager de créer des liens avec la société.

Historique, mission et nature des activités

C'est au début des années 70 que les organismes communautaires autonomes jeunesse ont commencé à voir le jour. Ils étaient une réponse au manque de ressources autres que les écoles de réforme pour les jeunes francophones de la région métropolitaine. L'organisation de services sociaux s'adressant aux jeunes et le développement de ressources favorisant la prévention furent le point de départ de l'élaboration d'un vaste réseau d'organismes communautaires autonomes jeunesse au Québec.

Les premiers conseils d'administration de ces organismes ont vite intégré une participation active des jeunes au sein de leurs instances. L'action communautaire autonome jeunesse dans une approche globale communautaire prenait ainsi racine dans diverses communautés locales au Québec.

En 1976, le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain (ROCJMM) devenait un lieu d'échange et d'arrimage entre ces organismes. La concertation et la collaboration sont devenues des sujets de débats importants et ont contribué à jeter les bases des mécanismes de travail conjoint pour répondre rapidement aux réalités émergentes et changeantes de la société d'alors.

En 1991, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) est né en réponse aux mesures administratives découlant de la réforme des services sociaux et de santé. Les membres qui sont regroupés depuis 1976 décident alors de se tourner vers toutes les régions du Québec. Le ROCAJQ peut dès lors s'appuyer sur le travail accompli pendant 15 ans par le ROCJMM et envisager des perspectives à l'échelle de tout le territoire québécois. Au terme d'une première campagne de recrutement, des organismes jeunesse de différentes régions se joignent au mouvement.

Le ROCAJQ a pour **mission** de :

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec;
- Promouvoir et développer l'approche globale communautaire et l'action communautaire autonome;
- Informer, sensibiliser et éduquer la population aux réalités jeunesse;
- Contribuer aux débats sur les enjeux jeunesse et sur les enjeux sociétaux;
- Favoriser la collaboration, l'échange et la concertation entre ses membres et avec les autres partenaires et collaborateurs.

Fort de ses 40 ans d'existence, le ROCAJQ assure à ses membres un soutien et un accompagnement dans leur développement. Le ROCAJQ se veut, pour les organismes membres, un carrefour où le transfert des connaissances et des savoirs, le développement d'un réseau d'entraide et d'apprentissage sont l'adage de tous les jours. Par ces échanges dans les différentes pratiques d'intervention, les organismes membres du ROCAJQ ont développé une solide expertise pour rejoindre les jeunes les plus éloignés des réseaux habituels. Les différents programmes offerts s'ajustent et répondent en tout temps et sans préjugés aux besoins variés et parfois changeants des jeunes.

La structure même des organismes membres permet à ceux-ci d'être capables d'apporter des changements rapides et adaptés à chaque jeune quant à leur processus d'accessibilité, d'offre de services et de participation citoyenne.

Mentionnons également que le ROCAJQ est le seul regroupement national qui est entièrement dédié à la jeunesse en plus d'être représentatif de l'ensemble des réalités que vivent les jeunes, et ce, dans un vaste éventail de domaines (emploi, culture, santé et services sociaux, hébergement, éducation, immigration, milieu de vie, loisir).

Le ROCAJQ (et ses membres) a, au cours des dernières années, participé à de nombreuses consultations. Nous avons siégé sur le Comité directeur de l'offre de services pour jeunes en difficulté du Ministère de la Santé et des Services sociaux et plusieurs de nos membres ont participé à la recherche-action intitulée *Rejoindre les mineurs en fugue : une responsabilité commune en protection de l'enfance*. En 2012, nous avons déposé un mémoire au Conseil supérieur de l'éducation du Québec, nous avons participé en 2014 à la consultation gouvernementale sur l'intimidation et nous avons déposé un mémoire en 2015 dans le cadre de la consultation « *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* ». Nous avons aussi produit un avis au gouvernement sur le nouveau mandat donné aux Carrefours jeunesse Emploi en avril 2015.

Notre plan de développement de notre membership nous permet d'espérer fédérer plus de 75 membres d'ici le printemps 2016. Notre regroupement a pour ambition de travailler avec des organismes ayant différentes vocations et estime qu'il en existe plus de 200 qui n'ont pas toujours pas de regroupement provincial. Nos organismes travaillent avec sept ministères différents et soutiennent une grande variété de mesures gouvernementales.

Le ROCAJQ est un acteur essentiel dans l'intervention et l'accompagnement de la jeunesse vers l'autonomie. Avec nos nombreux partenaires, nous sommes une ressource incontournable.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations, nous savons qu'il peut sembler difficile d'envisager tous ces changements, mais nous désirons réitérer notre engagement à prendre part à ces changements.

Liste des organismes membres

ROCAJQ

2014-2015

Montréal (20)

1. À deux mains/Head and hands
2. Antre-Jeunes de Mercier-Est
3. Art'hum
4. Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes
5. Association des Juristes Progressistes
6. Association sportive et communautaire de Centre-Sud
7. Bureau Consultation Jeunesse
8. Centre communautaire Bon Courage de la place Benoît
9. Centre d'aide à la réussite et au développement
10. Centre des jeunes de Saint-Sulpice
11. Centre des Jeunes l'Escale
12. En Marge 12-17
13. FEEJAD
14. Journal de rue/Reflet de société (Café graffiti)
15. Oxy-jeunes
16. Projet 10
17. Projet d'Intervention auprès des Mineurs-es Prostitués-es (PIAMP)
18. La Piaule : local des jeunes 12-17
19. Projet TRIP
20. Ressources Jeunesse Saint-Laurent

Québec (9)

21. Alternatives jeunesse Mont-Sainte-Anne
22. Centre multi-services , Le Complice
23. Centre Jacques-Cartier, Québec
24. Maison Marie-Frédéric
25. Projet-Intervention-Prostitution de Québec
26. RAP jeunesse
27. SQUAT Basse-ville
28. TRAIC

Saguenay-Lac St-Jean (5)

29. Adolescents et vie de quartier, Chicoutimi
30. Café-jeunesse de Chicoutimi
31. Café jeunesse de Mashteuiatsh
32. Centre du Lac Pouce, Laterrière
33. Local Jeunes Centre-ville de Chicoutimi
34. Service de Travail de Rue de Chicoutimi

Montérégie (4)

35. Atelier 19, Granby
36. Centre d'intervention jeunesse Maskoutain, Saint-Hyacinthe
37. Macadam-sud, Longueuil
38. POSA source des monts, Chambly
39. Satellite, Saint-Hyacinthe
40. Grands Frères Grandes Soeurs, St-Hyacinthe

Laval (3)

41. Oasis, Unité Mobile d'intervention
42. Travail de rue de l'Île de Laval (TRIL)

Lanaudière (3)

43. Annexe à Rolland, Joliette
44. Association pour les Jeunes de la Rue de Joliette
45. L'Original Tatoué, café de rue, Joliette

Chaudière-Appalaches (3)

46. Alliance jeunesse, Saint-Romuald
47. Centre aide et prévention jeunesse, Lévis
48. Réseaux d'entraide des Appalaches, Thetford Mines

Laurentides (1)

49. Ici par les Arts, Saint-Jérôme

Mauricie (1)

50. Grands Frères Grandes Soeurs de Trois-Rivières

Mise en contexte

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) désire prendre part à la consultation.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien, et comme nous le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés du gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que dans l'ensemble les besoins et réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, exempts de jugements et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi le ROCAJQ a décidé de prendre part à la consultation et de produire ce mémoire. Il expose des principes et des recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, afin que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Nous sommes d'avis que les institutions publiques, gouvernementales, organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.

Au cours de la lecture de ce mémoire, vous constaterez qu'à la fin de certaines recommandations, le nom d'un organisme membre apparaît entre des parenthèses, cette recommandation a été formulée par l'organisme en question et se retrouve dans son mémoire aussi déposé dans le cadre de cette consultation. Lorsque plusieurs noms apparaissent, c'est que plusieurs organismes les ont inscrits dans leur mémoire. Toutefois, au moment de la rédaction de ce mémoire, plusieurs de nos membres étaient encore en rédaction, leurs recommandations ne sont donc pas recensées.

Portrait et situation des jeunes que nous rejoignons

Les organismes membres du ROCAJQ travaillent tant en prévention, en intervention qu'en post-intervention, c'est donc dire que les jeunes qui les fréquentent ont donc des profils très diversifiés. Vous constaterez dans ce mémoire que le ROCAJQ décrit les jeunes qu'il rejoint, à travers l'action de ses organismes membres, comme des jeunes aux parcours de vie différenciés.

Il est important, ici, de spécifier que les jeunes aux parcours de vie différenciés ne sont pas uniquement issus des familles dysfonctionnelles, en difficulté ou défavorisées et que leurs besoins requièrent un accompagnement soit sur du long terme soit d'une façon plus ponctuelle. Vous constaterez que nous utilisons davantage la terminologie d'accompagnement que de services, car celle-ci sous-entend que le jeune est au cœur de son cheminement et que nous ne leur offrons pas un service qu'il peut utiliser comme un élément de consommation.

Nous avons utilisé les descriptions des différents jeunes que nous rejoignons en nous basant sur les travaux de Sophie Aubry dans sa recherche intitulée *Jeunes à risques*². Sa description des jeunes de la rue, des jeunes marginaux, des jeunes décrocheurs, des jeunes désengagés et des jeunes en situation de précarité est un portrait juste de ceux que nous représentons dans ce mémoire.

Enfin, pour bien compléter le descriptif des jeunes qui fréquentent nos organismes, nous devons ajouter les jeunes avec des besoins d'accompagnement ponctuels.

Jeunes de la rue

L'expression « jeunes de la rue » est apparue pour la première fois après la Seconde Guerre mondiale et désignait la situation des enfants de la rue, observée jusqu'alors dans les pays du tiers monde. Au Québec, on commence à entendre parler des « jeunes de la rue » au début des années 1980, au moment où la crise financière bouleverse l'économie du pays. Jusqu'à présent, aucun(e) chercheur(e) en sociologie ne prétend détenir une définition précise des jeunes de la rue et aucun consensus n'a été établi. Cependant, plusieurs hypothèses ont été soulevées et aident à avoir une meilleure compréhension de ce phénomène. McCullagh et Greco (1990)

²Aubry, Sophie. *Jeunes à risque*, Montréal, 2012, p.95, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

présentent une définition qui tient compte des différents contextes et caractéristiques relatifs au départ des jeunes de leur milieu d'origine vers la rue. Dans leurs écrits, ils retracent nombre de parcours, différents les uns des autres, ayant pu influencer les jeunes à quitter le foyer familial. Par ailleurs, ils expliquent que malgré ces différences, la plupart partagent une dynamique familiale commune et choisissent souvent la vie de rue par contrainte, dans le but de se réaliser. Cet aspect est traité dans les recherches de Caputo (1994) qui suggère que l'espace de la rue est utilisé par les jeunes comme lieu d'expérimentations, ce qui leur permet de s'insérer dans la société par la marge et de trouver ainsi une famille composée de pairs.

En Amérique du Nord, [...] les jeunes de la rue sont considéré(e)s comme étant exposé(e)s à des risques spécifiques, statistiquement identifiables, qui appellent une intervention particulière, notamment en termes de prévention.[...] Plusieurs chercheur(e)s illustrent la situation des jeunes de la rue en insistant sur leurs comportements déviants. Les travaux de Lucchini (1996) s'opposent à cette pensée et traitent des enfants de la rue en Amérique latine en les présentant comme des acteurs et des actrices réagissant directement à leur environnement. Selon Lucchini (1996), ils ou elles doivent apprendre à développer des stratégies de survie pour s'adapter au mode de vie de la rue ; c'est ainsi qu'ils ou qu'elles deviennent des acteurs ou actrices.

Dans les années 1990, d'autres chercheur(e)s se sont intéressé(e)s au phénomène des jeunes de la rue au Québec, en adoptant le point de vue des jeunes et en observant leur démarche. Les travaux de Bellot (2001) démontrent qu'à Montréal, les jeunes expérimentent le monde de la rue dans une perspective de quête de sens visant à acquérir une autonomie. Selon Bellot (2001), cette quête de sens se construit autour de la recherche d'une orientation, d'une signification de l'existence, mais aussi de la sensation d'être quelqu'un, de devenir quelqu'un. Dans les écrits de Parazelli (2002), la rue est décrite comme un espace transitionnel. Les expériences sociales des jeunes montréalais(es) de la rue se rejoindraient en une référence commune : l'espace de la rue en tant que point de repère central à partir duquel s'organisent des pratiques précaires de recomposition ou d'expérimentation identitaire. Lorsque le lien se fragilise, l'appropriation de l'espace devient alors une étape d'ancrage élémentaire à la réalisation de soi.

[...] les jeunes de la rue sont défini(e)s en tenant compte de la réalité des rues telle qu'ils ou qu'elles la vivent, tout en faisant état des problèmes d'ordre social et de santé auxquels ils ou elles sont confronté(e)s. [...] [C'est une] population âgée entre 12 et 30 ans qui habite, fréquente ou transite dans le centre-ville et sa périphérie ; qui a un mode de vie lié à l'espace public utilisé comme habitat ou lieu d'activités économiques ou espace de socialisation ; qui présente des conditions de vie difficiles telles que la pauvreté, la désaffiliation sociale, l'instabilité résidentielle, les problèmes de toxicomanie et de santé physique et mentale ; et enfin, qui subit

une forte répression sociale et policière se traduisant par la judiciarisation. »³

Jeunes marginaux(ales)

La catégorisation de personnes que l'on nomme « marginales » a été établie par les institutions dominantes afin d'exercer un contrôle social. Pour Becker (1963/1985), un individu devient marginalisé lorsqu'il est perçu comme ayant transgressé des normes en vigueur dans la société. Il est associé à un type particulier d'individus ou alors il est perçu comme quelqu'un à qui on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. L'individu marginalisé n'a pas nécessairement transgressé des lois criminelles ; il peut être considéré marginal par rapport à des normes sociales relatives, notamment au mode de vie, au code vestimentaire indépendamment des modes, à la politesse, au langage, etc. Par contre, il se peut que l'individu lui-même ne se sente pas étranger et n'accepte pas le jugement que les autres portent sur lui. Il peut alors estimer que les personnes qui le jugent marginal sont en fait des étrangers pour lui.

Dans nos sociétés, la jeunesse est perçue comme marginale. Cette situation n'est pas étonnante puisque ce sont les adultes qui déterminent les normes à respecter et d'après des critères qui leur sont propres. À l'opposé, si l'on inversait les rôles et que l'on demandait aux jeunes de définir de nouvelles normes en fonction de leurs besoins, ce sont sûrement les adultes qui seraient considérés marginaux(ales). L'auteur Mead (1970) explique ce fossé des générations par le fait que les jeunes, au lieu de se référer à leurs parents et à leurs grands-parents pour des modèles de comportement et de conduite, se réfèrent plutôt à leurs pairs. Dans nos sociétés, très peu de place est accordée aux jeunes et cette donne peut être observée notamment sur le marché du travail où l'on remarque beaucoup de difficultés d'intégration chez les jeunes. À ce sujet, Lamontagne et coll. (1987) affirment que quiconque ne peut s'insérer dans le système actuel de production est marginalisé, système qui exclut de plus en plus de gens. D'après Barel (1982), la participation à la production est souvent reliée à la participation au pouvoir : « Tout se passe comme si l'individu ou le groupe devenait un objet social passif dès lors qu'il se situe à la périphérie ou hors de la sphère productive. » Les jeunes défini(e)s comme marginaux(ales) possèdent des difficultés à s'intégrer dans le système préétabli dominant et sur le marché du travail. Ils doivent donc apprendre à jongler avec l'instabilité et la précarité, ce qui est sûrement en lien avec la remise en cause des valeurs de la société d'adultes qu'ils ou qu'elles rejettent en adoptant un mode de vie moins axé sur le travail.⁴

³ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes de la rue*, Montréal, 2012, p.11, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

⁴ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique Jeunes marginaux (ales)*, Montréal, 2012, p.12, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

Jeunes décrocheur (euse)s

L'auteur Janosz (2000) a repéré quatre groupes prédominants de jeunes décrocheur(euse)s potentiel(e)s :

- 1- Décrocheur(euse)s discret(e)s : ils ou elles aiment l'école, sont engagé(e)s, ne présentent aucun problème comportemental et ont un rendement scolaire un peu faible. (40 %)
- 2- Décrocheur(euse)s inadapté(e)s : ils ou elles ont des échecs scolaires, des problèmes comportementaux, sont délinquant(e)s et proviennent de familles difficiles. (40 %)
- 3- Décrocheur(euse)s désengagé(e)s : ils ou elles ne présentent pas de problèmes de comportement, ont des notes dans la moyenne, mais sont très désengagé(e)s face à leur scolarisation. (10 %)
- 4- Décrocheur(euse)s sous-performant(e)s : ils ou elles sont en situation d'échec scolaire, sont désengagé(e)s face à leur scolarisation. Ils ou elles présentent des troubles d'apprentissage, mais aucun trouble de comportement.(10 %)

La définition qui semble la plus fréquemment utilisée au sujet des jeunes décrocheur(e)s provient du ministère de l'Éducation du Québec : « L'élève est inscrit au secteur des jeunes au début de l'année scolaire, ne l'est plus l'année suivante, n'est pas titulaire d'un diplôme d'études secondaires et réside toujours au Québec l'année suivante. Les départs liés à des phénomènes extrascolaires (mortalité et départ du Québec) ne sont pas inclus. »(MEQ, 1991)⁵.

Jeunes désengagé(e)s

Les « jeunes désengagé(e)s » : leurs caractéristiques communes sont d'avoir quitté l'école avant l'obtention d'un diplôme, d'être passé(e)s par différents programmes et mesures d'aide à l'insertion et de n'avoir jamais réussi à mettre en place un projet professionnel. Le terme a ensuite été repris par Vultur (2004) dans une enquête réalisée sur le rapport des jeunes (âgé(e)s entre 18 et 30 ans) aux programmes et aux mesures d'aide à l'insertion. [...] Parmi les participant(e)s, certain(e)s ne détenaient aucun diplôme, tandis que d'autres avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires et avaient commencé des études collégiales sans les avoir terminées. [...] Vultur (2004) utilise la notion de « jeunes désengagé(e)s » pour nommer une population de jeunes caractérisée par l'abandon des études et l'absence de qualifications en termes de diplôme escompté, par un appel récurrent à des dispositifs particuliers d'insertion et par des difficultés répétées d'insertion professionnelle.

La grande majorité des « jeunes désengagé(e)s » a eu un parcours familial jalonné de difficultés de toutes sortes. Les « jeunes désengagé(e)s » ont de la difficulté à faire un choix professionnel, ce qui expliquerait leur tendance à repousser toute forme d'engagement stable sur le marché du

⁵ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes décrocheur (euse)s*, Montréal, 2012 , p.14, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

travail ou au niveau scolaire. L'impossibilité de conserver un emploi est notamment causée par des difficultés d'adaptation à certaines règles du travail (respect des horaires et de consignes, exécution des tâches). [...] Leurs aspirations professionnelles ne sont pas définies, et seule l'expérimentation de situations de travail variées leur permet de les mettre provisoirement au jour. Leur perception du diplôme est également négative. Ils valorisent beaucoup plus l'expérience et le savoir-faire. C'est ainsi que se caractérisent les « jeunes désengagé(e)s ».⁶

Jeunes en situation de précarité

La jeunesse d'aujourd'hui doit faire face à de nouveaux défis. Les changements qui se sont produits récemment sur le marché du travail ont créé une grande précarité de l'emploi ; les jeunes ont été les plus touché(e)s par cette situation. [...]Le passage à l'âge adulte semble dorénavant associé au devoir de composer avec l'incertitude et l'instabilité. Il est vrai qu'une proportion importante de jeunes amorcent aujourd'hui leur vie d'adulte sur un mode précaire, mais ce n'est pas le cas de tous. Dès lors, il paraît important de définir qui sont ces jeunes vivant dans des conditions de précarité financière. La définition adoptée provient des travaux de différents chercheur(e)s dont Gauthier, Hamel, Molgat, Trottier, Turcotte et Vultur (2002) et fait référence à des jeunes qui ne sont pas parvenu(e)s à se stabiliser sur le marché du travail. Il leur est difficile de subvenir entièrement à leurs besoins, de maintenir leur autonomie financière et de former des projets de vie réalisables, du moins à court terme. Selon René (1993), ces jeunes sont, d'une certaine manière, refoulé(e)s dans un entredeux, à la fois ni véritablement intégré(e)s, ni totalement exclus(es). Coïncé(e)s dans cet espace précaire, certain(e)s auront recours aux services des organismes en vue de satisfaire des besoins matériels, affectifs et de soutien, en raison de leur condition. L'enquête de Robert et de Pelland (2007) sur le rapport au travail salarié révèle que les jeunes vivant en situation de précarité désirent obtenir un emploi stable qu'ils ou qu'elles aimeront. Ils ou elles sont conscients des obstacles et des limites de leur insertion sociale puisqu'ils ou elles mentionnent que le travail permanent et à temps plein se fait rare, que leur scolarisation est déficiente et qu'ils ou qu'elles ne peuvent compter que sur eux-mêmes ou elles-mêmes. La plupart du temps, ils ou elles ne choisissent pas un travail à cause de ses qualités intrinsèques, ni en fonction du niveau de rémunération.

Ils ou elles sont plutôt enclin(e)s à accepter n'importe quel travail, à n'importe quelles conditions (Robert et Pelland, 2007). La plupart des jeunes en situation de précarité aspirent tous et toutes à développer une appartenance sociale par le biais de l'insertion professionnelle. Le travail représente une valeur centrale ; ils ou elles le perçoivent comme une expérience où il

⁶ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes désengagés*, Montréal, 2012, p.13, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

*est possible de se réaliser, à condition qu'il soit intéressant.*⁷

Jeunes avec besoins d'accompagnement ponctuel

Certains jeunes qui fréquentent nos organismes sont issus de familles ou de milieux d'appartenance qui répondent à leurs besoins généraux. Ils ne sont pas dans une situation de précarité économique. Ils fréquentent les organismes soit pour socialiser avec leurs pairs, soit pour trouver une écoute auprès des intervenants. Les difficultés qu'ils rencontrent sont ponctuelles.

⁷ Aubry, Sophie. *Jeunes à risque. Chapitre 1 : Étude théorique : Jeunes en situation de précarité*, Montréal, 2012, p.14, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

Nos attentes envers le Secrétariat à la jeunesse et le renouvellement de la politique jeunesse

Le ROCAJQ réclame une Politique jeunesse forte qui influencera les ministères avec qui le secrétariat travaille. Une politique qui prendra en compte non seulement les défis à relever par les jeunes pour les quinze prochaines années, mais aussi leurs besoins actuels. En ce sens, nous désirons rappeler que l'adaptabilité doit être au cœur des préoccupations.

Comme cité dans le document de consultation :

Les jeunes Québécoises et Québécois reçoivent des services gouvernementaux d'une grande variété de ministères et d'organismes. La plupart de ces services sont offerts par l'entremise de programmes et d'établissements qui ont un caractère permanent et une vocation universelle : les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle, les établissements collégiaux et universitaires, ceux du réseau de la santé et des services sociaux, l'aide financière aux études et les services d'information sur le marché du travail.

La Politique québécoise de la jeunesse ne se substitue pas à ces services, pas plus qu'aux orientations des ministères et organismes, concernant la façon dont ils les livrent. Elle se veut complémentaire à leurs actions, en mettant de l'avant certaines priorités gouvernementales, dans l'optique d'assurer aux jeunes des transitions harmonieuses vers l'autonomie. Il est attendu que les ministères et les organismes s'y réfèrent afin de planifier et de coordonner leurs propres politiques et mesures, lorsque des changements y sont apportés.

Suivant le modèle élaboré par le Québec, une Stratégie d'action jeunesse découlera de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. Elle contiendra des mesures supplétives qui s'adresseront à des jeunes dont les besoins ne sont pas pleinement comblés par les autres ministères et organismes ou qui cherchent à donner un accent particulier à des mesures et des programmes existants. Elle sera mise en oeuvre par le Secrétariat à la jeunesse, en partenariat avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec et des organismes qui travaillent avec la jeunesse du Québec⁸.

Les organismes membres du ROCAJQ rejoignent quotidiennement les jeunes dont les besoins ne sont pas comblés par les autres ministères, les organismes et les mesures existantes. Il est pour nous nécessaire que le Secrétariat se positionne et cible enfin ces jeunes aux parcours de vie différenciés qui restent trop souvent oubliés. La route pour l'autonomie pour ces jeunes est criblée d'embûches et ils doivent bénéficier de mesures supplétives pour avoir droit à une certaine équité et inclusion sociale.

⁸ Secrétariat à la jeunesse, Ministère du Conseil exécutif «Consultations jeunesse : Ensemble pour les Générations Futures», *Politique québécoise de la jeunesse- document de consultation*, Québec, 2015, p. 7

Nous veillerons et continuons de collaborer avec le gouvernement pour que la nouvelle politique jeunesse et, surtout, les futures stratégies jeunesse ne comportent pas seulement de mesures et de projets de nature promotionnelle dans un but unique de donner une bonne image. Nous exigeons qu'elles contiennent de mesures claires engageantes des actions concrètes et des projets élaborés et innovants qui répondent réellement aux besoins de tous les jeunes. Nous avons un gouvernement qui ose réformer dans une optique de transformer en profondeur des systèmes trop bureaucratiques, souhaitons que ce savoir-faire s'applique aux mesures dédiées à la jeunesse aussi.

AXE D'INTERVENTION I

DE SAINES HABITUDES DE VIE

Nous sommes d'avis que cet axe d'intervention devrait être le point central de la prochaine politique jeunesse, toutefois nous constatons que l'angle adopté par le gouvernement semble orienté uniquement sur la prévention en ce domaine. Des éléments majeurs ont été oubliés dans les sous-axes proposés tels que : l'accès à l'hébergement ou le logement, le développement identitaire, l'accès aux services de santé et aux services publics. Nous avons donc ajouté ces éléments et fait nos recommandations en conséquence.

Les habitudes alimentaires

Les saines habitudes alimentaires passent d'abord par l'accès aux denrées, ce qui n'est pas le cas pour les jeunes et les familles que nous rejoignons. De plus, lorsque celui-ci est possible, plusieurs n'ont pas développé les compétences minimales à la préparation de repas sains et équilibrés.

Plusieurs organismes membres du ROCAJQ offrent des ateliers de cuisine et accompagnent les jeunes dans l'apprentissage de la gestion de budget, dans l'organisation de cuisines collectives en plus d'offrir du dépannage alimentaire. Nous croyons toutefois qu'il est indispensable que l'école joue un rôle plus important dans la préparation des jeunes à la vie adulte.

Nous **recommandons** donc :

- Soutenir financièrement les activités de ce type offertes dans les organismes communautaires;
- Inclure des cours de cuisine santé à petits prix dans les écoles secondaires;(Atelier19)
- Créer ou maintenir des ateliers de Cuisine populaire dans les écoles secondaires, ce qui, en plus de préparer les jeunes à la transition « post-secondaire », les valoriserait et les aiderait à faire les bons choix alimentaires; (Projet TRIP)
- Mettre en place des projets favorisant l'agriculture urbaine dans les familles, dans les écoles secondaires ou dans le quartier; (Projet TRIP)
- Instaurer des ateliers de cuisine ou de nutrition dans les écoles secondaires; (Journal de la rue/ Café Graffiti)

- Mettre en place une formation gratuite d'habiletés sociales pour les jeunes en difficulté de 18 ans et plus (cours de cuisine, organisations budgétaires, etc.); (Maison Marie-Frédéric)
- Augmenter les programmes de lutte contre la pauvreté, notamment en améliorant le programme pour contrer la précarité alimentaire; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Établir des programmes afin de stimuler les citoyens à créer des jardins collectifs; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Prendre exemple sur les organismes offrant programmes de sécurité alimentaire. Cette dernière est un élément important dans la lutte contre la pauvreté. (Réseaux d'entraide des Appalaches)

La pratique d'activités physiques

La pratique d'activités physique est un élément important du développement psychomoteur de l'enfant et la pratique régulière à l'adolescence aide au développement de bonnes habitudes de vie. Depuis plusieurs années, les municipalités se sont dotées de magnifiques infrastructures récréatives et sportives. Malgré tout, ces infrastructures sont peu accessibles aux jeunes qui ne font pas partie d'associations ou de regroupements organisés reconnus par la ville.

- S'assurer que les programmes parascolaires soient accessibles à tous; (CIJM)
- Encourager les partenariats entre les écoles secondaires et les organismes communautaires pour augmenter l'offre de services et d'activités parascolaires au sein même des écoles; (Atelier19)
- Établir programmes d'accompagnement social afin de mobiliser les nouveaux arrivants à adopter de saines habitudes de vie. Nous croyons que ceci peut se faire par le biais d'activités reliées aussi bien à l'éducation populaire qu'à la culture, qu'aux sports ou qu'aux loisirs; (FEEJAD)
- Augmenter les activités et faire bouger davantage les jeunes enfants pour améliorer leur développement psychomoteur et ainsi limiter d'éventuels retards en ce sens lors de leur entrée au primaire; (ASCCS)
- Assurer le financement et l'accès gratuit à des installations et à des équipements de sport appropriés, sécuritaires et de qualité; (RAP Jeunesse)
- Établir et renforcer des partenariats entre l'école, la municipalité et les organismes jeunesse afin d'optimiser l'utilisation des installations de sport; (RAP Jeunesse)
- Offrir un soutien financier pour le transport dans le cadre d'activités parascolaires et revoir les règles de déplacement; (RAP Jeunesse)

- Conserver de grandes plages horaires pour les cours d'éducation physique, autant pour préparer les jeunes à une vie saine que pour leur permettre de dépenser l'énergie nécessaire pour les garder concentrés en classe. (Journal de la rue/Café Graffiti)

La santé mentale

La santé mentale demeure un mystère pour beaucoup de personnes. Dans ce domaine particulièrement, il est aussi important de travailler en prévention, en intervention, qu'en post-intervention. À cet égard, nous constatons de nombreuses lacunes dans les systèmes de l'éducation et de la santé québécois.

Il est primordial que la prochaine politique jeunesse et les stratégies qui en découleront jouent un rôle prépondérant et soutiennent le ministère de la Santé et des Services sociaux dans l'accessibilité des services aux jeunes. Les organismes communautaires membres du ROCAJQ occupent eux aussi une fonction déterminante dans la réussite d'une action commune.

Notons que dans la pratique, nous observons de plus en plus de jeunes qui refusent de fréquenter les services de santé en établissement; ils consultent de plus en plus Internet, se diagnostiquent et tentent de se trouver un traitement approprié. Cette tendance chez les jeunes est en émergence, nous sommes en train de la documenter. Il est donc important de démystifier la santé mentale.

En **prévention**, nous recommandons d' :

- Instaurer des ateliers de démystification sur les maladies mentales;(AJRJ)
- Établir des programmes de sensibilisation pour aider les jeunes qui pensent souffrir de maladie mentale à diagnostiquer leurs maladies. Sur ce plan, le numérique devrait être considéré comme un outil intéressant. Le gouvernement pourrait peut-être mettre sur pied une plate-forme web destinée aux jeunes qui comprendrait les éléments suivants : des questionnaires de diagnostics; des informations sur les maladies mentales; des liens avec des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine, etc; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Augmenter les heures de service de la Clinique jeunesse, de même qu'augmenter le nombre de cliniques sans rendez-vous. (Local des jeunes centre-ville de Chicoutimi)

Au niveau de **l'intervention**, des mesures doivent être prises rapidement :

- Recruter des intervenants (médecins, infirmières, etc.) qui sont intéressés et ouverts aux réalités des jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de travailler avec ceux en difficulté; (AJRJ)
- S'assurer de la mise en place d'un service spécialisé et plus adéquat aux besoins des jeunes atteints de problèmes de santé mentale; (TRIL)
- Encourager davantage les relations de collaboration entre les différents acteurs qui entourent les jeunes ayant des problèmes de santé mentale; (TRIL)
- Rendre l'accès à un médecin de famille plus facile pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale; (TRIL)
- Établir des outils pour aider les jeunes qui souffrent de problèmes en santé mentale à s'accepter (cela peut prendre plusieurs années); (Réseaux d'entraide des Appalaches et Journal de la rue et Café Graffiti)
- Développer un système de formation continue pour offrir les soins adéquats aux jeunes qui souffrent de problème de santé mentale, pour les enseignants, les médecins, les psychologues, les infirmières. (Réseaux d'entraide des Appalaches et TRIL)

La **post-intervention**, il semble que ce soit à cette étape que les plus grandes lacunes sont observées. Les organismes sont souvent le dernier filet de sécurité des jeunes qui ont des problèmes récurrents de santé mentale. Nous recommandons donc de:

- Obliger un jeune qui a posé une action mettant sa vie ou celle d'autres en péril de rencontrer un psychiatre (mutilation, tentative de suicide, etc.); (Alliance jeunesse)
- Avoir un psychiatre en tout temps à l'urgence; (Alliance jeunesse)
- Améliorer l'accessibilité aux spécialistes en milieu hospitalier dans un délai raisonnable. (psychiatre, pédopsychiatre, médecin, etc.); (L'Annexe à Roland, Alliance jeunesse)
- Recruter et former des intervenants (médecins, infirmières, etc.) qui sont intéressés à œuvrer avec des jeunes en difficulté et ouverts aux réalités telles que la toxicomanie, la santé mentale et la prostitution; (L'Annexe à Roland, service de travail de rue, Local jeunes centre-ville)
- Améliorer la communication et la collaboration entre les spécialistes du milieu hospitalier et les organismes communautaires afin que les jeunes référés soient plus rapidement pris en charge. (Réseaux d'entraide des Appalaches)

Vous pourrez trouver un complément de ces recommandations dans la section « reconnaissance des passerelles entre les services gouvernementaux et les organismes communautaires ».

Les comportements à risque

Les comportements à risque énoncés par le gouvernement sont la consommation de tabac et de drogue incluant la consommation excessive d'alcool, les relations sexuelles non protégées et la conduite automobile dangereuse. Toutefois, outre ces problématiques, nous croyons que la prostitution et la judiciarisation sont aussi des enjeux importants.

La consommation de tabac est en baisse au Québec et ne constitue pas pour les organismes une priorité d'action, toutefois, la consommation de drogue, elle, tend à augmenter, la prise de médicaments étant banalisée par les jeunes. La consommation d'alcool de façon excessive est elle aussi en hausse. Nous recommandons donc de :

- Encourager la mise en place de tout programme ou toute activité visant l'augmentation de l'estime personnelle et de la confiance en soi des étudiants au secondaire, ce qui peut parfois aider à prévenir les problèmes de consommation des jeunes; (Oasis)
- Offrir un suivi en toxicomanie aux jeunes suspendus de l'école pour consommation de drogues;(Oasis)
- Adapter les programmes de lutte contre la toxicomanie aux besoins des jeunes en difficulté qui ne soient pas tournés vers la criminalisation, mais l'information et la sensibilisation; (Projet TRIP et Oasis)
- Adapter le financement des programmes de prévention de la toxicomanie aux réels besoins des organismes qui les fournissent, considérant que chaque dollar investi en prévention entraîne des économies décuplées en intervention et en traitement; (Projet TRIP et Oasis)
- Améliorer le partenariat entre le gouvernement et les organismes communautaires chargés de la lutte et la prévention de la toxicomanie. (Projet TRIP)

Le nombre d'infections transmises sexuellement (ITS) augmente régulièrement depuis quelques années. Selon le site officiel du gouvernement sur les ITSS, leur nombre augmente «*sans cesse, au point où on parle d'une véritable épidémie.*

Au Québec :

- *40 000 personnes reçoivent un diagnostic d'ITSS chaque année;*
- *1 personne sur 5 est infectée par l'herpès génital;*
- *3 personnes sur 4 seront, à un moment ou à un autre de leur vie, infectées par le VPH;*
- *Il y a deux fois plus de cas déclarés de chlamydia qu'en 1997;*
- *Depuis 10 ans, le nombre de cas déclarés de gonorrhée a augmenté de 200 %.*

Ces chiffres sont très inférieurs au nombre de cas réels, puisqu'il s'agit uniquement des personnes qui ont reçu un diagnostic d'ITSS d'un médecin.

Plusieurs personnes infectées par une ITSS ignorent qu'elles sont infectées parce qu'elles n'ont pas de symptôme. Elles peuvent donc transmettre les infections sans le savoir. »⁹

Une intervention à cet égard est nécessaire de la part du gouvernement et peut être un élément important dans la réduction des coûts de santé dans l'avenir.

Voici donc les recommandations de nos membres à cet égard :

- Réinvestir dans les programmes visant la prévention dans les écoles secondaires des ITSS, du VIH-SIDA et des agressions sexuelles; (Oasis)
- Fournir de manière accessible des préservatifs en grande quantité dans toutes les écoles secondaires; (Oasis)
- Remettre les cours d'éducation sexuelle à l'école afin d'éduquer les élèves sur les différentes façons de se protéger dépendamment du type de pratique sexuelle exercé. (Projet 10)

La prostitution des jeunes demeure un tabou de la société, mais entraîne de graves conséquences sur l'intégration sociale des jeunes. C'est un monde mal connu, subtil et caché des yeux de la population. Pourtant, chaque soir, des proxénètes sont à l'œuvre et tentent le tout pour le tout pour recruter des jeunes filles vulnérables et à risque telles que des fugueuses ou des filles placées en centre d'accueil. Leur âge moyen ne dépasse pas la vingtaine. Que ce soit au métro, dans un restaurant, dans des bars ou sur Internet, sur Facebook et sur des sites de rencontres, le recrutement se fait sournoisement. Pour plusieurs de ces jeunes filles, c'est souvent la première fois qu'une personne leur porte autant d'attention. Bon nombre d'entre elles développent un sentiment affectif envers leur exploiteur, lequel les manipule afin qu'elles croient qu'il leur vient en aide. L'appât du gain peut également attirer certaines jeunes personnes qui se font dire que la danse érotique ou la prostitution sont lucratives. Pourtant, lorsqu'elles tombent sous le contrôle d'un proxénète, elles réalisent que c'est ce dernier qui garde les profits de leur gain. Une fois prises au piège, les jeunes filles éprouvent beaucoup de difficultés à s'en sortir¹⁰.

Selon la Sûreté du Québec, chaque année de nombreux gestes de violence ou d'exploitation sexuelle ne sont pas rapportés à la police. Les victimes d'abus sexuels ont souvent peur de ce qui

⁹ Gouvernement du Québec, *ITSS : à bien y penser*, En ligne, <http://itss.gouv.qc.ca/mts-its-itss.dhtml>

¹⁰ Service du renseignement criminel du Québec, *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*, Québec, 2013, p.11, En ligne : http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/lutte_crime_organise/portrait_proxenetisme_traite_personnes.pdf

pourrait arriver. Dans certains cas, la victime a une relation de confiance avec son agresseur. Il est important de pouvoir reconnaître les signes et d'encourager les jeunes victimes à dénoncer leur situation¹¹. En 2014, la Société de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a traité environ 174 dossiers de proxénétisme et de traite des personnes. Seulement 32 arrestations ont eu lieu¹². Un important effort de prévention et de sensibilisation s'impose pour combattre ce véritable fléau que notre jeunesse vit. C'est pourquoi nous suggérons de :

- Mettre sur pied un programme d'écoute ou une plate-forme web permanente pour l'écoute et l'intervention auprès des jeunes qui offrent des services sexuels. Il est nécessaire de briser les situations d'isolement que ces jeunes peuvent vivre; (PIaMP)
- Mettre en place un programme de prévention sur la prostitution juvénile, et ce, dans l'ensemble des écoles secondaires du Québec; (PIaMP)
- Établir des formations obligatoires, sur une base annuelle, portant sur la question de la prostitution juvénile afin d'outiller les enseignants et les personnes travaillant en milieu scolaire. Il est primordial que ces personnes soient à l'affût des signes précurseurs démontrant qu'il y a de la prostitution chez les jeunes de leur milieu; (PIaMP)
- Instauration de programmes de formations adressés aux intervenants en milieux scolaires afin que ces derniers, adéquatement outillés, puissent faire de la sensibilisation dans les corridors des écoles; (PIaMP)
- Le client demeurant souvent la face cachée de la prostitution, nous recommandons de mettre en place une campagne de prévention axée sur la responsabilisation du consommateur, en prenant exemple sur les campagnes traitant de la violence faite aux femmes. Il est important de cibler les responsables et non de blâmer les jeunes « hypersexualisés ». (PIaMP)

La judiciarisation des jeunes est davantage une conséquence qu'une problématique, mais comme nous l'avons expliqué plus tôt dans la description des jeunes que l'on rejoint, ces derniers font fréquemment des allers-retours et, en ce sens, la judiciarisation devient un problème à l'intervention.

- Favoriser la réinsertion sociale plutôt que la criminalisation et la judiciarisation des jeunes ayant commis des méfaits, par exemple en adoptant l'approche d'intervention de réduction des méfaits. (CIJM)

¹¹ Sûreté du Québec, Agressions sexuelles, En ligne, <http://www.sq.gouv.qc.ca/parent-et-enseignants/la-surete-vous-conseille/agressions-sexuelles-parents-enseignants-sq.jsp>

¹² Société de Police Ville de Montréal, *Plan d'action directeur sur la prostitution et la traite des personnes à fins d'exploitation sexuelle- 2014-2016*, En ligne, <http://www.spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/10organisation/Plans-dactions>

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires

En ce qui a trait aux relations interpersonnelles égalitaires, nous aborderons le sujet selon deux angles soit ceux de prévention et de l'intervention en matière d'intimidation. Ensuite, la notion des rapports égalitaires et harmonieux dans les relations amoureuses sera traitée et, pour finir, la question du racisme sera examinée. Nous allons toutefois distinguer ces deux points de la notion du développement identitaire et de l'identité ainsi que de l'orientation sexuelle que nous étudierons un peu plus loin dans ce mémoire.

La notion d'intimidation sous-entend la notion de violence, qu'elle soit verbale, psychologique ou physique. Selon le deuxième volet de l'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*, réalisée par l'Institut de la statistique du Québec :

- 37 % des élèves au secondaire déclarent avoir été victimes de violence (se faire crier des injures, se faire frapper, se faire taxer) à l'école ou sur le chemin de l'école ou encore de cyberintimidation durant l'année scolaire.
- 38 % des élèves du secondaire ont présenté au moins un comportement d'agressivité directe (se battre, attaquer physiquement, menacer ou frapper les autres).
- 25 % des élèves ayant vécu une relation amoureuse au cours des 12 derniers mois ont infligé au moins une forme de violence (psychologique, physique ou sexuelle) à leur partenaire, alors que 30 % des jeunes ont subi au moins l'une de ces trois formes de violence de la part de leur partenaire¹³.

Certains de nos membres oeuvrant au sein même des écoles constatent la gravité du problème et soulignent l'importance d'intervention accrue et soutenue pour freiner le phénomène. Nous recommandons donc de :

- Mettre sur pied des programmes sociaux pour les jeunes visant la prévention de la violence;
- Prendre en considération les jeunes de toutes les classes sociales par une intervention recherche-action;
- Impliquer le parent dans l'élaboration et l'intervention; (Projet TRIP)

¹³ Institut de la statistique de Québec, *Plus d'un élève du secondaire sur trois dit avoir été victime d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école ou de cyberintimidation*, En ligne, <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/communiqu-presse-2013/mai/mai1323.html>

- D'offrir un meilleur financement des programmes de prévention de la violence et de l'intimidation, considérant que chaque dollar investi en prévention entraîne des économies décuplées en intervention et en traitement. (Projet TRIP)

Concernant les rapports égaux et harmonieux dans les relations interpersonnelles et amoureuses, nous sommes d'avis que l'école doit jouer un rôle prépondérant dans l'éducation des jeunes. Le gouvernement a fait le choix, il y a quelques années, de ne plus donner ce type de cours préférant laisser cette responsabilité à la discrétion des parents. En réalisant les conséquences graves de ce geste, il est en train de faire un retour progressif du cours en sexualité, mais seulement dans une quinzaine d'écoles.¹⁴ Les besoins restent tout de même accrus. Nos organismes membres estiment nécessaire que ce cours soit donné par des sexologues ou par des professeurs spécialisés en sexologie, qui sont à l'aise avec le contenu du cours et capables d'adapter leur enseignement au vécu et à la réalité des jeunes auxquels ils s'adressent. Nous recommandons de :

- Mettre en place un cours d'éducation sexuelle dans toutes les écoles. Un programme abordant les thèmes importants tels que : la masculinité-féminité et l'influence des pairs, les relations saines et égaux, l'estime de soi, la violence et l'exploitation sexuelle, les infections transmissibles sexuellement ou par le sang, la paternité-maternité, les valeurs culturelles, etc.; (Local des jeunes centre-ville de Chicoutimi, PiaMP, Oasis, Projet TRIP)
- Créer des ateliers d'éducation sexuelle dans les écoles secondaires basés sur le respect et le plaisir et non sur la performance ou l'abstinence afin que les jeunes puissent découvrir et explorer leur sexualité graduellement et de manière saine; (Oasis)
- Engager des sexologues pour chaque école secondaire (tout comme des psychologues et des intervenants spécialisés); (Oasis)
- Mettre en place des programmes de sensibilisation sur les thèmes de la sexualité dans les écoles; (Projet TRIP)
- Encourager les écoles à inclure, dans leur plan de réussite, un volet pour l'éducation à la sexualité, que celui-ci soit réalisé par l'école ou en partenariat avec d'autres organismes. (Projet TRIP)

Le racisme fait partie intégrante de la vie des jeunes particulièrement de ceux qui ont déjà à relever le défi de l'intégration dans la société d'accueil de leurs parents ou de leurs grands-parents. Nous faisons des liens dans ce mémoire entre le racisme et le droit de cité dont nous parlerons dans le dernier axe. Selon le rapport *Profilage racial et discrimination systématique des jeunes racisés* produit en 2011 par la Commission des droits de la personne et des droits de la

¹⁴ Ministère de l'Éducation, l'Enseignement supérieur et Recherche de Québec, *Éducation à la sexualité : information à l'intention des parents sur le projet pilote*, En ligne,

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Feuillet_sexualite.pdf

jeunesse, le profilage racial et ses conséquences existent¹⁵. Le ROCAJQ appuie l'ensemble des conclusions de ce rapport et certains de nos membres ont fait des recommandations qui abondent dans le même sens. Le rapport confirme l'importance de faire de liens entre les instances (police, écoles, municipalités) et les organismes communautaires. À cet effet, nous recommandons :

- Que des mesures de sensibilisation ou des formations sur la façon d'agir avec les jeunes de couleur soient offertes aux services policiers et aux enseignants afin qu'ils deviennent plus indulgents envers eux;
- Qu'une collaboration plus étroite entre les instances publiques et les organismes communautaires soit instaurée pour présenter les enjeux fondamentaux et prévenir les comportements racistes; (A 2 mains)
- Que les policiers, les enseignants et les employés des services jeunesse suivent davantage de formations de sensibilisation aux différences culturelles sur le profilage racial; (A 2 mains)
- Qu'une présence plus longue et plus fréquente des intervenants dans les écoles soit assurée afin que la collaboration plus active avec les psychoréducateurs et les instituteurs (tous ceux qui sont responsables de la discipline) permette de trouver des alternatives à l'expulsion du jeune de l'activité ou de l'instance. (A 2 mains)

Le développement identitaire

Le développement identitaire fait partie intégrante de l'adolescence. «Vers le milieu de l'adolescence, l'individu se reconnaît comme un être en devenir. À ce moment, l'adolescent est impliqué dans un processus important de remise en question. Pour résoudre positivement cette crise, l'adolescent doit parvenir à se définir: être bien dans son identité, assumer ce qu'il est, savoir où il va dans la vie et reconnaître les modèles et relations qui sont importants pour lui.»¹⁶

Conséquemment, nous constatons que les jeunes trans¹⁷ ont besoin de services adaptés pour être bien dans leur identité. Trop souvent, au Québec, ces jeunes paient les frais d'une administration gouvernementale lourde ainsi que de services de santé et de services sociaux mal adaptés à leur

¹⁵ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de Québec, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés: Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, Québec, 2011, p.131, En ligne, http://www.cdpedj.qc.ca/publications/Profilage_rapport_FR.pdf

¹⁶ Blanchette, Luc [enseignant en psychologie au Cégep de Trois Rivières - Canada], «La théorie psychosociale d'Erikson», tiré de Synthèse des grandes théories du développement, Session Hiver 2013, p. 7.

¹⁷ On emploie le terme "trans" pour signifier un processus ou un état de changement. Il est utilisé pour parler des personnes dont l'identité de genre est en contradiction avec leur sexe biologique. Il regroupe les personnes transgenre et les personnes transsexuelles.

réalité. Leur passage à la vie adulte dépend de la réussite de leur développement identitaire. Il est recommandé de :

- Former le personnel du réseau de la santé aux réalités des personnes trans et d'adapter un code de conduite respectueux envers elles; (Projet 10)
- S'assurer que les personnes trans aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire; (Projet 10)
- Veiller à ce que les soins spécialisés destinés aux personnes trans puissent être donnés dans toutes les régions du Québec; (Projet 10)
- Développer un système de formation continue des médecins, psychologues, infirmières et autres personnels de la santé pour offrir des soins adéquats aux personnes trans. (Projet 10)

L'accès à un toit sécuritaire

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'accès à un toit pour les jeunes au parcours de vie en difficulté est un enjeu crucial. Comment demander à un jeune de se concentrer sur ses apprentissages ou sur la recherche d'un emploi quand il ne sait pas où il dormira le soir même ? Certains jeunes mineurs peuvent avoir besoin d'un endroit temporaire où dormir à la suite d'une crise dans leur milieu familial, d'autres sont en fugue de la maison ou du centre jeunesse, en famille d'accueil ou en foyer de groupe, et d'autres encore se font tout simplement mettre à la porte. Ces jeunes trouvent habituellement un toit dans les refuges, dans les maisons d'hébergement du type « auberges du cœur ». Ces organismes ont besoin d'être soutenus et nous recommandons de :

- Utiliser le financement par mission pour les organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'hébergement plutôt que d'utiliser le financement par projet; (Maison Marie-Frédéric et Macadam Sud)
- Créer des logements ou des centres d'hébergement pour les jeunes fugueurs. (PIPQ)

Toutefois, nous sommes vraiment préoccupés par les jeunes de 16 ans et plus, vivant des situations difficiles. Moins de la moitié des signalements pour ce groupe d'âge sont retenus par les Centres jeunesse.¹⁸ Sur les 2567 signalements retenus, 1112 étaient pour des troubles de comportement sérieux. Nous n'avons pas de statistiques claires sur le nombre de jeunes en

¹⁸ Centre jeunesse de Québec, *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ Directeurs provinciaux 2015*, En ligne, [http://www.centrejeunessedequébec.qc.ca/publications/Bilan DPI/Bilan DPJ 2014-2015.pdf](http://www.centrejeunessedequébec.qc.ca/publications/Bilan%20DPI/Bilan%20DPJ%202014-2015.pdf)

difficulté de 16 à 18 ans qui ne sont pas soutenus par les centres jeunesse, mais qui ont besoin d'aide et de soutien, puisque, malheureusement, ils passent sous les radars des statisticiens. Selon nous, plus de 12 000¹⁹ jeunes de 16 à 24 ans vivent dans une situation précaire d'hébergement. Ces jeunes à la recherche d'autonomie se mettent trop souvent dans des situations à risque; leur sécurité et leur intégrité sont souvent menacées. Selon *Les Rapports sur le marché locatif* publiés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), on peut constater une hausse du loyer moyen de 34,5 % au Québec entre 2000 et 2010. Pour les jeunes en difficulté et les jeunes aux parcours de vie différenciés, l'accès au logement est quasi impossible. Un préjugé défavorable envers les jeunes vient alourdir la tâche.

Nous recommandons donc une série de mesures concernant l'accès au logement des jeunes :

- Entreprendre des mesures pour prévenir l'itinérance chez les jeunes; (L'Antre jeunes de Mercier-Est)
- Offrir plus de ressources d'hébergement spécialisées (appartements, résidences supervisées, foyers de groupe, coopératives d'habitations) où des intervenants seraient sur place et pourraient accompagner les jeunes de 16 à 25 ans) qui sont aux prises avec plusieurs problématiques (drogues, alcool, santé mentale, prostitution, etc.); (PIPQ, Macadam Sud, Maison Marie-Frédéric, Alliance Jeunesse, Réseaux d'entraide des Appalaches, Journal de la rue/Café Graffiti)
- Offrir davantage de logements subventionnés ou de loyers à prix modique aux jeunes marginalisés et vulnérables ainsi qu'un accès aux ressources pouvant leur venir en aide; (CIJM, PIPQ, Macadam Sud, Maison Marie-Frédéric)
- Soutenir les démarches des jeunes qui essaient de s'en sortir, notamment en ne les pénalisant pas lorsqu'ils choisissent de partager un appartement pour en partager les frais; (CIJM)
- Améliorer les standards de gestions et établir des critères sanitaires et voir à les faire respecter par les maisons de chambres afin que le gouvernement ait un meilleur contrôle sur les propriétaires et pour prévenir les abus; (Maison Marie-Frédéric, Macadam Sud)
- Établir des foyers d'hébergement mélangés avec des adultes qui peuvent servir de références. L'idée est dans le même ordre d'esprit que le parrainage des Grands Frères et Grandes Sœurs, mais adapté aux adultes; (Macadam Sud, Maison Marie-Frédéric)
- Mettre sur pied davantage de logements de répit pour les personnes ayant un parcours difficile et nécessitant de l'aide; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Financer plus de logements sociaux; (Journal de la rue/Café Graffiti)

¹⁹ Donnée compilée à même la consultation des rapports d'activité de nos membres et d'autres organismes communautaires.

- Rendre les allocations aux logements plus accessibles pour les 15-30 ans; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Financer davantage les services de post hébergement. (Alliance jeunesse)

La reconnaissance des passerelles entre les services de santé et services sociaux et les organismes communautaires

Nous constatons qu'une meilleure collaboration entre les organismes communautaires et le réseau de la Santé et des services sociaux profiterait à l'ensemble des organisations, mais avant tout à l'ensemble des jeunes qui ont besoin de soutien. Ils sont plus de 300 000 à fréquenter les organismes membres du ROCAJQ. Les passerelles assurant la sécurité des jeunes sont défaillantes, lorsqu'elles existent. L'expertise des travailleurs du milieu communautaire est trop souvent remise en cause à cause d'un choc de culture.

Nous croyons qu'un travail important doit être entrepris pour remédier à cette situation qui cause des préjudices importants aux jeunes. Ainsi, il est recommandé de :

- Établir de solides ententes de partenariat entre les CSSS et les organismes communautaires qui travaillent avec les jeunes en difficulté; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)
- Informer les professionnels de la santé des ressources communautaires existantes sur le territoire; (Alliance jeunesse)
- Permettre d'ajouter le nom d'un intervenant ou d'un parent qui accompagne ces personnes pour s'assurer d'avoir un suivi et une meilleure transmission d'informations; (Alliance jeunesse)
- Assurer une offre de service au moment de la sortie de l'hôpital ou après un séjour en psychiatrie; (Alliance jeunesse)
- Réfléchir à la meilleure façon d'assurer la continuité des liens entre les services; (PIPQ)
- S'assurer qu'il n'y ait pas de rupture dans le continuum des services offerts aux jeunes en difficulté, même lors des phases de transition; (PIPQ)
- Ajouter des intervenants terrain qui assureraient la passerelle entre la rue et les services institutionnels et communautaires; (PIPQ)
- Reconnaître davantage le travail, l'expérience et le jugement des intervenants communautaires et des travailleurs de rue lors des évaluations de cas (ex. P38) ; (PIPQ)
- S'assurer qu'un médecin généraliste veille à ce que le jeune qui sort de son bureau ait des ressources pour consulter par la suite. Il ne faut pas qu'il soit laissé à lui-même et, en ce sens, un pont entre le jeune et les ressources se doit d'être établi; (RAP Jeunesse)

- Inciter et consolider les relations de coopération entre le personnel des institutions gouvernementales jeunesse (DPJ, Centres jeunesse) et les organismes communautaires jeunesse afin que celui-là travaille plus étroitement avec les organismes communautaires et les services sociaux pour adultes, pour que chaque jeune qui sorte du système ait un accès à une aide suffisante; (A 2 mains)
- Établir un meilleur programme d'accompagnement post-hébergement pour les jeunes qui fréquentent les centres jeunesse afin de leur permettre de développer leurs habiletés sociales et d'être mieux outillés lors de leur sortie; (CIJM)
- Mieux accompagner les jeunes lors des phases de transition (ex. lors de la fin d'une peine judiciaire, à la sortie du centre jeunesse ou à la suite d'une hospitalisation prolongée). Ce soutien doit impérativement être apporté aux jeunes pour qu'ils ne se retrouvent pas seuls dans ces périodes cruciales de leur vie; (CIJM)
- Créer des passerelles entre les différentes disciplines professionnelles (ex. entre le travail social et les services de santé et les services sociaux). (CIJM)

AXE D'INTERVENTION II

UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

Cet axe devrait, selon nous, être le deuxième point central de la prochaine politique jeunesse. L'éducation doit être au cœur du développement social et économique du Québec. Des efforts constants ont été faits au cours des dernières années pour améliorer le taux de diplomation des jeunes et les résultats ont été au rendez-vous. Toutefois, cet équilibre demeure précaire, le taux de diplomation est inversement proportionnel au taux d'employabilité des jeunes. Étant donné que les statistiques nous permettent de croire que, dans très peu de temps, le Québec vivra dans une situation de plein emploi, il est conséquent de croire que le taux de décrochage scolaire est susceptible d'en être influencé.²⁰ En plus des thèmes proposés par le gouvernement, nous désirons porter votre attention sur les diverses mesures de raccrochage scolaire et de formations alternatives qui pourraient soutenir les jeunes auprès desquels nous intervenons.

La persévérance aux études

L'école doit être, pour les jeunes, un milieu de vie accueillant et valorisant. À cet égard, le Ministère de l'Éducation a mené plusieurs efforts pour stimuler la persévérance. Nous constatons qu'il reste encore des défis à relever spécialement pour que les jeunes éprouvant des difficultés s'y sentent soutenus et accueillis. Il est recommandé de :

- Assouplir les normes et les règlements dans les établissements scolaires afin d'éviter l'exclusion des jeunes en difficulté ou dits marginaux; (CIJM, AJRJ, l'Annexe à Roland)
- Permettre d'autres types d'apprentissage, basés sur différentes formes d'intelligences, pour contrer le décrochage scolaire; (Atelier19, ICI par les Arts)
- Fournir davantage d'aide et de soutien aux les élèves en difficulté afin de prévenir l'échec et le décrochage scolaire. (CARD)

Nous tenons aussi à signaler tous les efforts qui ont été mis dans les programmes spéciaux et encourageons le ministère à persister dans cette voie. Nous recommandons donc :

²⁰ Secrétariat à la jeunesse, Ministère du Conseil exécutif «Consultations jeunesse : Ensemble pour les Générations Futures», *Politique québécoise de la jeunesse- document de consultation*, Québec, 2015, p. 31.

- Augmenter le nombre de programmes intensifs et spécialisés dans les écoles secondaires; (ASCCS)
- Prendre en compte les particularités des milieux auxquels les programmes s'adressent; (ASCCS)
- Donner la liberté aux écoles de mettre en place des programmes motivants (parascolaires ou intrascolaires, comme des concentrations) permanents et accessibles à tous, qui permettraient de valoriser les jeunes, de les motiver et de les intéresser à l'accomplissement de leur parcours scolaire; (Oasis)
- Mettre en place un système d'éducation « alternatif », déjà implanté au primaire, adapté au secondaire et au postsecondaire. (Oasis)

De plus, nous pensons que les parents doivent accompagner les jeunes dans leur scolarisation, à l'instar des organismes communautaires qui soutiennent diverses initiatives en ce sens. Nous recommandons donc aussi d' :

- Offrir aux jeunes et aux parents l'accompagnement et le soutien nécessaires afin d'impliquer ces derniers dans le développement de leurs enfants et de leur inculquer l'importance de la réussite et de la persévérance scolaires; (FEEJAD, CARD)
- Axer les programmes d'intervention sur la mobilisation des participants et sur les stratégies qui ont pour but la sensibilisation, de même que le renforcement du potentiel individuel et communautaire telle l'aide aux devoirs ; (FEEJAD)

Les activités parascolaires

Les activités parascolaires sont un des moyens mis en place depuis quelques années pour prévenir le décrochage et de maintenir certains jeunes à l'école. La majorité des activités parascolaires offertes par les écoles sont des activités sportives, les membres du ROCAJQ croient qu'il serait avantageux d'offrir un équilibre entre l'offre d'activités sportives et artistiques et propose que le gouvernement soutienne la collaboration entre les écoles et les organismes communautaires avant d'instaurer des activités culturelles. Nous observons de plus en plus une forte tendance des écoles d'offrir ce type d'activités en partenariat avec le secteur privé, nous n'avons rien contre, mais cela ne devrait pas entraîner une difficulté d'accès aux jeunes les plus vulnérables.

- Organiser des activités parascolaires dans les écoles en lien avec des organismes communautaires, ce qui permettrait de développer la créativité des jeunes, d'octroyer un

moment de répit aux familles, de stimuler la confiance en soi et, le tout, selon les intérêts des jeunes. Cela assurerait aussi de créer des moments de répit à travers lesquels les jeunes peuvent « être » tout simplement ; (Atelier19, TRIL)

- Faire en sorte que les activités parascolaires soient accessibles à n'importe quel élève, que celui-ci soit dans un programme spécial ou non ; (Atelier19)
- Créer des espaces de diffusion pour les jeunes entre 12 et 17 ans (chaîne radio, espace de diffusion gratuit, etc.) ; (Oxy-Jeunes)
- Développer davantage les programmes artistiques dans le réseau scolaire ; (Oxy-Jeunes)
- Augmenter les heures de pratiques artistiques et culturelles dans le programme scolaire du Ministère de l'Éducation ; (Oxy-Jeunes)
- Augmenter la diversité des instruments de musique à apprendre en milieu scolaire ; (Oxy-Jeunes)
- Améliorer la collaboration entre les établissements scolaires et les organismes comme Oxy-jeunes ; (Oxy-Jeunes)
- Mettre en place des médiateurs culturels dans les écoles secondaires, comme il y a actuellement des intervenants de corridors. (Oxy-Jeunes)

L'orientation scolaire et professionnelle

L'explosion des professions et des moyens de gagner sa vie des dernières années rend de plus en plus difficile le choix de carrière pour les jeunes. La grande diversité de formations est un avantage, mais brouille aussi les cartes. Nous constatons que les jeunes de 16 ans, au moment où ils doivent commencer à faire des choix de carrière, ne se connaissent pas suffisamment le marché de l'emploi pour le faire et prendre les décisions en conséquence. En ce qui concerne les jeunes aux parcours de vie différenciés, il faut parfois attendre jusqu'à la mi-vingtaine avant qu'ils soient en mesure de le faire.

Nous croyons que certaines mesures au cours du cheminement scolaire pourraient aider les jeunes :

- Planifier plus de « Journées carrières » pour susciter l'intérêt des jeunes et leur faire découvrir ce qui peut les attendre après l'école secondaire; (Atelier19)
- Offrir plus d'information aux jeunes par rapport aux différentes formations scolaires et professionnelles disponibles au Québec; (CARD)
- Embaucher plus de conseillers en orientation à temps plein dans les écoles secondaires pour s'assurer une présence et une disponibilité auprès des jeunes; (CARD)

- Promouvoir les programmes de stages ou de jumelages professionnels, comme le programme « Classe Affaires », pour que les jeunes puissent explorer les métiers qui les intéressent et voient s'ils correspondent à ce qu'ils imaginaient; (CARD)
- Rétablir les cours d'éducatons au choix de carrières afin d'éduquer les jeunes sur le marché du travail et les normes du travail. (Centre des jeunes St-Sulpice)

De plus, certaines mesures devraient aussi être envisagées pour rejoindre les jeunes, peu importe leur situation, afin de favoriser la période de transition vers le milieu du travail :

- Mieux préparer la phase de transition « post-secondaire », en incluant, par exemple, des stages qui orientent et préparent vraiment vers le marché de l'emploi, avec une plus grande variété d'offres de stages professionnels, pour pouvoir offrir aux jeunes des opportunités qui vont au-delà d'expériences en entretien ménager; (Oasis)
- Revoir les programmes de formation afin qu'ils soient axés sur d'autres secteurs d'activités que sur celui des métiers prolétaires; (AJRJ)
- Valoriser le parcours du cheminement particulier, entre autres, en variant et en augmentant l'offre de choix des stages professionnels; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Produire un portrait exhaustif des différents métiers et professions disponibles et accessibles pour les jeunes, y compris en formation technique afin que ces derniers soient en mesure de faire des choix qui correspondent réellement à leurs besoins et à leurs aspirations; (CARD)
- Valoriser le parcours du cheminement particulier, entre autres, en variant et en augmentant l'offre de choix des stages professionnels. (Macadam Sud)

Les formations professionnelles et techniques

Nous croyons que la formation professionnelle et technique doit être davantage valorisée, les jeunes qui fréquentent nos organismes connaissent peu celles offertes. Mais il serait aussi intéressant de varier les offres de formation. Voici ce que nous recommandons :

- Assurer un meilleur transfert des connaissances dans le milieu de travail afin de faciliter l'intégration des jeunes; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Mettre en place des programmes courts de formation pour certains emplois plutôt manuels; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Établir un programme d'employabilité destiné aux jeunes dont les familles ont des faibles revenus; (Centre des jeunes St-Sulpice)

- Améliorer la promotion des études professionnelles ; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Mettre en place des programmes courts de formation pour certains emplois plutôt manuels. (Macadam Sud)

L'accessibilité aux études supérieures

Pour les jeunes aux parcours de vie différenciés, le rapport à l'argent est très différent de celui des jeunes issus de milieux plus favorisés. Pour nombre d'entre eux, s'endetter, ne serait-ce que de 10 000\$ pour les études, les angoisse et ils voient mal comment ils vont rembourser une telle somme. Il est important de prévoir un moyen de démystifier le concept des prêts et bourses pour les jeunes afin que l'on puisse vraiment affirmer que les études sont accessibles pour tous. De plus, nous croyons qu'il serait important de :

- Bonifier et de rendre plus accessible le système de prêts et bourses au postsecondaire et d'envisager une réduction des frais de scolarité à tous les paliers d'éducation. (Journal de la rue/Café Graffiti)

Depuis quelques années, nous constatons que plusieurs jeunes que nous accompagnons font un retour aux études en passant directement à l'université. Les universités acceptent de nombreux jeunes sur la base de l'expérience. Pour eux, l'acceptation à l'université est très significative, c'est signe qu'ils se sortiront de la situation précaire dans laquelle ils ont évolué. Les jeunes aux parcours de vie différenciés qui ont quitté l'école ont appris à se connaître et ont eu diverses expériences, rémunérées ou bénévoles. Malgré leur faible scolarisation, ils ont des acquis significatifs dans certains domaines. Nous recommandons que:

- Toutes les institutions postsecondaires offrent une passerelle d'acceptation sur la base de l'expérience des jeunes.

Raccrochage scolaire et les diverses formations alternatives (écoles de rue)

Malgré tous les efforts que le gouvernement pourra déployer, nous sommes d'avis que certains jeunes ne se reconnaîtront jamais dans la structure qu'impose l'école. Certains devront passer par une période de décrochage scolaire soit pour tester le marché du travail ou pour tenter de se trouver un milieu d'appartenance. Plusieurs jeunes qui décrochent le font parce qu'ils trouvent que l'école manque d'expériences concrètes, utiles pour leur vie adulte; ils sont à la recherche de

sens. Ils doivent prendre du recul pour apprendre à mieux se connaître. Pendant ce processus, il arrive que leur situation se précarise et leur capacité à réintégrer le système scolaire demande des mesures particulières.

Les écoles de rue répondent aux besoins des jeunes les plus précarisés. Ces écoles sont de petites écoles, accueillant en général moins de 60 élèves à la fois. Souvent, ces écoles ont développé certaines pratiques gagnantes avec les jeunes comme d'offrir un horaire différent. Elles commencent généralement sur l'heure du dîner et les jeunes sont accueillis par un repas équilibré et un moment d'échange. Par la suite, les jeunes sont invités à se mettre à la tâche et le programme scolaire est modifié pour leur permettre des périodes d'apprentissage social. Ainsi, nous recommandons de :

- Favoriser la mise en place d'écoles de rue adaptées à la réalité des jeunes au parcours de vie différencié; (CIJM, Macadam sud)
- Permettre aux jeunes qui le désirent de prendre un temps d'arrêt et de réflexion au cours de leur parcours académique afin qu'ils puissent apprendre à mieux se connaître et découvrir ce qui les intéresse vraiment; (CIJM)
- Établir un réseau de transport pour les jeunes qui réintègrent les établissements scolaires, car nous constatons que, pour les jeunes rastrocheurs en région, un des principaux freins à leur réinscription à l'école de formation des adultes est lié au service de transport. (Service de Travail de rue de Chicoutimi, L'Annexe à Roland)

AXE D'INTERVENTION III

DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

L'employabilité des jeunes est sans doute l'axe qui, pour le moment, inquiète le moins les organismes membres du ROCAJQ qui sont tournés vers l'avenir. Sur toutes les tribunes, on entend que le Québec vivra une période de plein emploi au cours des prochaines années. Le marché de l'emploi sera donc accueillant pour une grande majorité de jeunes qui auront suivi un parcours scolaire standard. Nous porterons donc encore une fois notre regard et nos recommandations sur ces jeunes pour qui l'école n'a pas été un milieu stimulant et enrichissant ou qui ne sont pas nés avec la même égalité des chances.

L'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté

Les organismes membres du ROCAJQ connaissent bien les jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études ou qui éprouvent des difficultés. Nous travaillons avec eux tous les jours. Le principal défi auprès de ces jeunes consiste à, premièrement, les rejoindre. Ces jeunes très souvent s'isolent et fréquentent peu les lieux publics. Quand ils le font, ils entrent rarement en contact en premier avec un intervenant. Ils commencent par fréquenter d'abord les lieux où ils s'emprennent de l'ambiance et commencent par interagir avec les gens. Ce n'est souvent que par la suite qu'ils entrent en contact avec l'intervenant. Les milieux de vie deviennent donc un lieu de prédilection pour les jeunes qui désirent faire un retour dans la société.

La plupart des jeunes inactifs n'ont pas déclaré vouloir un emploi (418 000) : 82 % dans l'ensemble, soit 77 % des hommes et 84 % des femmes (...) En ce qui concerne les autres 226 000 jeunes inactifs sans enfants et ne voulant pas de travail (44 %), aucune information sur leur activité principale, présumée ou autre, n'était disponible.²¹

Statistique Canada, 23 mai 2012

²¹Statistiques Canada, *Les jeunes qui ne sont ni étudiants ni employés*, par Karine Marshall, 23 mai 2012, En ligne, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2012002/article/11675-fra.pdf>

Anne St-Pierre, directrice d'un CJE, reconnaît que les jeunes qu'elle rencontre ont déjà fait un premier pas : franchir la porte d'entrée du CJE. Mais il y a les autres, « des jeunes sans travail, à la scolarité insuffisante, qui ne viennent jamais nous voir. Le défi, c'est d'aller à leur rencontre, les sortir de leur isolement »²². Le ROCAJQ se questionne à savoir si c'est le rôle des CJE de rejoindre les jeunes qui ne sont pas à la recherche d'un emploi et qui ne désirent pas s'adresser aux organismes paragouvernementaux, car ils ne s'y reconnaissent pas.

Dans de tels cas, ces jeunes se tournent d'abord vers leur communauté et les organismes communautaires locaux. Ces derniers offrent des milieux de vie qui leur permettent d'abord de recréer des liens sociaux, pour ensuite les diriger vers les CJE, lorsqu'ils sont prêts à la recherche d'emploi.

Certains éléments importants sont à prendre en considération avec ces jeunes : lorsqu'ils décident de se mettre en action, il faut saisir le moment rapidement, car ils sont souvent animés par une idée qu'ils veulent mener à bien. Malgré cette bonne volonté de l'instant, ces jeunes vivent souvent dans des processus d'allers-retours, ils risquent de changer d'idée ou même de reculer temporairement. Plusieurs de nos organismes membres offrent des opportunités à ces jeunes, nous recommandons donc :

- Reconnaître et soutenir l'expertise et les initiatives des organismes communautaires qui oeuvrent en employabilité des jeunes qui ne sont pas des Carrefours Jeunesse Emploi;
- Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté à l'image de l'Annexe à Roland; (l'Annexe à Roland, AJRJ, Macadam Sud, Centre des jeunes St-Sulpice)
- Soutenir et développer les programmes de réinsertion à l'emploi ou aux études; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité; (l'Annexe à Roland)
- Établir des partenariats avec les organismes communautaires afin de travailler en continuum au niveau de la réinsertion sociale. (l'Annexe à Roland, AJRJ)

²² Magazine Forces, *International : La NEET génération*, par Ismaël Houdassine, En ligne, <http://www.magazineforces.com/node/254>

D'autres recommandations sont aussi à prendre en considération:

- Assurer un meilleur transfert des connaissances dans le milieu de travail afin de faciliter l'intégration des jeunes; (Macadam Sud)
- Améliorer les programmes d'employabilité afin que les jeunes puissent se découvrir, découvrir leurs passions et posséder de l'expérience en milieu de travail; (L'Annexe à Roland)
- Assurer un service de réinsertion sociale pour aider les jeunes en difficulté à se trouver un emploi et avoir les connaissances et les outils pour rester à cet emploi; (TRIL)
- Laisser une chance aux jeunes non diplômés de démontrer ses talents et ses connaissances; (Macadam Sud)
- Établir un programme d'employabilité destiné aux jeunes dont les familles ont des faibles revenus ; (Macadam Sud)
- Mettre en place des alternatives pour la reconnaissance des compétences acquises par d'autres moyens que le système d'éducation traditionnel afin que les jeunes ayant un cheminement atypique puissent également être des candidats intéressants et valorisés sur le marché du travail; (CIJM)
- S'assurer que les programmes de réinsertion professionnelle ne soient pas uniquement basés sur les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi, mais qu'ils tiennent également compte des intérêts, des compétences et du cheminement des jeunes auxquels ils s'adressent; (CIJM)
- Mettre en place des balises qui permettraient une plus grande tolérance au travail ou à l'école quant aux phases de transition liées à des bouleversements ou des grands changements; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Veiller à ce que la nouvelle politique jeunesse assure la mise en place d'une formation spéciale plus manuelle pour les jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système scolaire traditionnel; (TRIL)
- Préparer et accompagner les jeunes qui ne continueront pas leurs parcours scolaires à la suite de la période de transition « postsecondaire »; (Projet TRIP)

Un traitement équitable au travail entre les générations

Nous sommes d'avis qu'il est primordial de former les jeunes sur les droits qu'ils ont. Plusieurs jeunes nous ont fait part qu'ils sont victimes d'abus de la part de leur milieu de travail.

- Informer davantage les jeunes sur les normes de travail. (Macadam Sud, Centre des jeunes St-Sulpice)
- Exercer un contrôle plus rigoureux à certains emplois à risques afin d'éviter les abus. (Macadam Sud)

La culture et la relève entrepreneuriales, notamment pour les entreprises familiales

Notre regroupement n'est pas en mesure de se prononcer concernant la relève dans les entreprises familiales, outre les demandes de soutien faites par les jeunes qui fréquentent nos organismes pour demander de l'aide face à la pression exercée par la famille pour la reprise de l'entreprise.

Toutefois, nous constatons que de nombreux jeunes auprès desquels nous intervenons ont développé des qualités personnelles (gestion du risque, audace, développement et utilisation de leur réseau) qui font d'eux de merveilleux candidats pour le développement de l'entrepreneuriat. Qui plus est, nombre d'entre eux, ayant reçu de l'accompagnement des groupes communautaires, ont développé un intérêt marqué pour l'entrepreneuriat social.

Ces jeunes au passé souvent trouble, ou ayant vécu des difficultés d'apprentissage, sont souvent disqualifiés des programmes existants, car on ne les considère pas dans une situation personnelle assez stable pour les soutenir. Il est recommandé de :

- Rendre plus accessibles les programmes aux jeunes en prenant en considération leur potentiel personnel plus que leur histoire de vie;
- Créer un fonds d'investissement à haut risque pour les jeunes aux parcours de vie différenciés qui voudraient démarrer une entreprise;
- S'assurer qu'un programme permette au jeune d'être accompagné tout au long du processus par un intervenant en qui il a confiance pour l'aider à gérer le stress généré par le démarrage;
- Permettre un mentorat entre des entreprises familiales où il n'y a pas de successeurs et les organismes communautaires qui pourraient soutenir un mentorat avec les jeunes intéressés.

AXE D'INTERVENTION IV

UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

La participation citoyenne des jeunes, l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle

Depuis plus de quarante ans, les organismes membres du ROCAJQ encouragent la participation des jeunes à la société. Notre expertise nous amène à constater que la participation citoyenne est un processus d'apprentissage et d'expérimentation qui peut prendre diverses formes. Les jeunes ne considèrent plus la participation citoyenne comme nous la définissons, leur engagement est différent de celles générations précédentes. Nous devons, dans un premier temps, revoir les indicateurs de participation citoyenne dont le gouvernement s'est doté pour évaluer cette participation (temps bénévole, participation au droit de vote).

Les jeunes, pour se sentir impliqués dans la société, doivent d'abord s'y sentir respectés. Les jeunes doivent avoir le *Droit de cité* sans préjugés. Avant de penser à l'accès des jeunes aux lieux décisionnels, il faut penser de reconnaître le droit des jeunes aux lieux publics. Les jeunes se plaignent souvent d'être victimes de préjugés lorsqu'ils se réunissent dans les parcs. Plusieurs municipalités se sont pourvues, depuis quelques années, d'interdictions de flânerie, permettant ainsi aux policiers d'intervenir et de les disperser lorsqu'il y a plaintes des résidents autour du parc. Cette mesure, est sans équivoque et donne un pouvoir d'agir au policier, mais condamne automatiquement le jeune, le résident, lui, n'est pas remis en cause et aucune sanction n'existe pour remettre en cause son comportement. Nous recommandons de :

- Revoir la réglementation sur le flânerie dans les lieux publics; (MDJ l'Énigme)
- Augmenter la sensibilisation auprès des policiers sur le profilage. Il serait intéressant d'établir un espace de médiation entre le service de police et les jeunes afin de désamorcer les tensions qu'il y a actuellement. Il est davantage bénéfique de mettre l'accent sur la prévention auprès des jeunes. Les résultats qui en découlent sont positifs; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)
- Faire un appel à la population pour une plus grande tolérance envers les jeunes et mettre de l'avant leur rôle positif dans la société; (MDJ l'Énigme)
- Tenir des galas régionaux, des concours et des programmes de reconnaissance de l'engagement qui récompensent des centaines de jeunes chaque année; (Macadam Sud)

- Valoriser les jeunes qui s'engagent et promouvoir des modèles par la diffusion de portraits de jeunes engagés dans les médias ou sur des sites Internet; (Macadam Sud)
- Apprendre à accepter les essais/erreurs des jeunes; (Macadam Sud)
- Leur faire confiance davantage (leur donner la crédibilité qu'ils méritent); (Macadam Sud)
- Mieux les reconnaître dans leurs succès; (Macadam Sud)
- Mieux favoriser les jeunes dans leur milieu de vie (pas seulement à l'école); (Macadam Sud)

Le ROCAJQ estime que la participation citoyenne des jeunes aux parcours de vie différenciés se fait selon un processus d'appropriation du pouvoir d'agir. Nous reposant sur les travaux de Ninacs (2008)²³ et de Le Bossé (2012)²⁴, nous avons tenté de décrire le processus d'implications des jeunes. Les jeunes au parcours de vie différencié doivent d'abord réaliser qu'ils ont le pouvoir de décider pour eux-mêmes, de s'autodéterminer. Cette phase peut être plus ou moins longue selon la condition du jeune et les déterminants externes. Elle peut être jumelée à une phase d'expérimentations où les succès et les processus d'apprentissages seront mis de l'avant. C'est à ce moment que certains organismes soutiennent les jeunes dans leurs démarches de bénévolat au sein de l'organisme dont il bénéficie des effets. Conscient de son pouvoir de décider, le jeune prend aussi peu à peu confiance dans son environnement externe; il réalise qu'il peut apporter sa contribution à ce qui l'entoure. Les organismes jouent un rôle important, car, pour le jeune, réaliser qu'il n'est pas seul à vivre des difficultés et qu'ensemble ils peuvent apporter des changements à leur environnement donne une dose de courage inattendu pour prendre des actions. Ces dernières incluent du bénévolat dans les services de l'organisme ou une participation à différents milieux décisionnels, comités consultatifs, conseils d'administration. L'empowerment individuel se transforme lentement en empowerment collectif. Ce n'est seulement que lorsque le processus collectif s'actualise que nous pouvons cristalliser le goût de l'engagement chez les jeunes. Pour soutenir les jeunes dans le début de ce processus, il faut prendre les mesures suivantes :

- S'assurer d'obliger les municipalités à avoir au moins un lieu public et commun pour les jeunes de tous les âges; (Local des Jeunes centre-ville Chicoutimi)
- Encourager la conscience citoyenne et développer les habiletés sociales et les réseaux des jeunes en encourageant le bénévolat dans des domaines d'intérêts pour ceux-ci; (Atelier19)
- Créer et reconnaître des espaces d'agir, d'expérimentation et de vie. (Macadam Sud)

²³ Ninacs, William .A., *Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, 2008, p. 225.

²⁴ Le Bossé, Yann, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, 2012, p.277.

L'accès des jeunes aux lieux décisionnels

Le processus se poursuit par un engagement envers la collectivité. Soit par du bénévolat soit par l'apprentissage du pouvoir citoyen, les jeunes découvrent que des structures de décision existent et qu'ils peuvent s'y impliquer voire s'y engager. Tous les jeunes du Québec pourraient bénéficier de certaines mesures, il faudrait juste s'assurer qu'elles sont accessibles à tous :

- Atelier qui vise à initier les jeunes à l'exercice de la démocratie par une simulation de vote; (Macadam Sud)
- Atelier d'initiation à la politique pour les jeunes dans les écoles ou auprès de jeunes en démarche d'insertion socioprofessionnelle; (Macadam Sud)
- Campagne de signature d'un « principe d'engagement citoyen ». Cet engagement se veut un contrat décrivant les gestes citoyens qui seront posés par le jeune signataire. Les jeunes qui relèvent le défi se voient ensuite remettre un certificat de reconnaissance; (Macadam Sud)
- Établissement d'un partenariat pour permettre à des jeunes qui envisagent de devenir candidats municipaux de vivre un jumelage avec un élu municipal lors du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités; (Macadam Sud)
- Améliorer la consultation auprès des jeunes lorsque les municipalités projettent de développer des activités ou des infrastructures à leurs endroits; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)
- Création de trousse d'information, d'agendas, de guides, de sites Internet, e capsules vidéo, etc. afin de rajeunir l'effectif des conseils municipaux du Québec; (Macadam Sud)
- Rassemblements régionaux jeunesse permettant aux jeunes de mieux connaître les besoins de leur région et d'acquérir des connaissances et les compétences pour s'impliquer dans le développement de leur communauté. (Macadam Sud)

Assurer la représentativité des jeunes qui s'engagent

- Une meilleure collaboration entre les instances politiques municipales et provinciales et les organismes communautaires pour une plus grande sollicitation auprès des jeunes, spécialement ceux qui sont différents et rarement écoutés, à pouvoir agir, s'exprimer et participer davantage aux activités citoyennes municipales (par exemple, participer au CA municipal); (RAP Jeunesse)
- Revoir certains règlements sur la capacité des jeunes à être des citoyens à part entière. Réfléchir sur les politiques (municipales, sociales) qui touchent les jeunes et observer dans quelle mesure elles sont soutenantes, restreignantes et même discriminatoires (voir

les politiques sous un point de vue des jeunes, les mettre en relief avec le vécu des jeunes et faire des arrimages). (RAP Jeunesse)

Nous reconnaissons toutefois que pour faciliter et pour consolider la participation des jeunes sur des comités décisionnels, cela demande à l'organisation des mesures d'adaptation et d'éducation populaire. Forts de notre expertise, nous recommandons de :

- Instaurer des formations aux organismes, accompagnement et distribution d'un guide pour faire une place aux jeunes ; (Macadam Sud)
- Remettre des prix aux organismes qui se démarquent par leurs actions pour intégrer les jeunes. (Macadam Sud)

Le dialogue et l'entraide entre les générations

Il serait aussi intéressant de travailler en collaboration avec les organismes en milieu de vie qui existent pour encourager le dialogue et l'entraide entre les générations, et pour ce faire, nous recommandons de :

- Réfléchir à la problématique de l'âgisme envers les jeunes et de favoriser la mise en place d'activités intergénérationnelles; (MDJ l'Énigme)
- Améliorer l'implication des jeunes dans la vie active de la région et d'être à leur écoute. Il serait bien d'explorer les différentes solutions pour améliorer le dialogue intergénérationnel. (Service de Travail de rue de Chicoutimi)

AXES D'INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES

L'ACCÈS ET L'EXPÉRIMENTATION DE LA CULTURE

Le Ministère de la Culture et des Communications n'offre aucun programme de soutien à la mission aux organismes communautaires autonomes dédiés à la jeunesse favorisant ainsi la démocratisation de la culture. Les seuls organismes soutenus sont ceux qui œuvrent auprès des artistes professionnels ou semi-professionnels. Cette situation crée un vide que les municipalités ont la responsabilité de palier en offrant des loisirs culturels. Ces organismes offrent des cours, correspondant aux besoins d'un certain nombre de jeunes, mais des manques importants sont observés. Actuellement, des organismes offrent des espaces d'expérimentation et de démocratisation de la culture, mais leur situation est plus que précaire. En conséquence nous recommandons :

- D'améliorer les tribunes d'expressions artistiques pour les jeunes; (Oxy-Jeunes, Atelier 19, ICI par les arts);
- D'augmenter l'offre de produits culturels pour les adolescents en ouvrant les possibilités. Par exemple, offrir plus de pièces de théâtre, de spectacles de danse, de comédies musicales, etc. ; (Oxy-Jeunes, Atelier 19, ICI par les arts)
- Prendre exemple sur nos organismes, afin de développer davantage de lieux à l'image des jeunes. Ces organismes possèdent une expertise reconnue. (Oxy-Jeunes, Atelier 19, ICI par les arts)
- Augmenter les espaces dédiés à la création artistique pour les jeunes. (Oxy-Jeunes Atelier 19, ICI par les arts)

L'ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX

L'accès aux services gouvernementaux passe d'abord, pour les jeunes aux parcours de vie différenciés, par le rétablissement de la confiance entre ces services et les jeunes. Les organismes communautaires jouent un rôle déterminant dans cette tâche.

L'action sociale et le développement de filets de sécurité ne peuvent être possibles sans la contribution de tous les acteurs. Chaque zone d'action doit être respectée et des passerelles de collaboration et d'interaction se doivent d'être définies. La zone d'action du milieu communautaire permet à l'individu en difficulté de prendre du pouvoir sur ses décisions et d'être accompagné vers les ressources institutionnelles qui permettront son traitement ou sa réhabilitation.

Cette zone, appelée par le ROCAJQ, la zone grise, permet à l'individu d'expérimenter son pouvoir d'agir et permet à l'intervenant d'innover dans ses interventions. L'intervention peut se faire par différentes actions et/ou activités et a pour seul objectif de reconnaître la personne par ses expériences et de créer ainsi un contact avec elle qui sera suffisamment significatif pour redonner confiance en l'intervention proprement dite.

Notre objectif devient alors, de les conscientiser à réaliser leur plein potentiel de même qu'à prendre conscience de leurs besoins, et ce, afin de pouvoir les référer aux endroits appropriés. L'idéal serait d'agir comme un soutien afin que les individus acceptent les services qui lui sont offerts par les instances et d'autre part, soutenir les instances dans l'accueil de ces individus.

Pour le ROCAJQ, le travail en co-construction consiste à laisser de côté les rapports de force et de négociation pour en arriver à des rapports de respect mutuel de la zone de travail et de l'expertise. Il est important de préciser que le ROCAJQ fait la différence entre les rapports de co-construction et ceux de coproduction qui sont trop souvent utilisés entre l'État et les organismes membres. Nous voyons les rapports de co-construction de la façon suivante :

- L'État partage ses responsabilités et ses opérations avec les organismes;
- Chacun des acteurs conserve son autonomie, ses valeurs et sa mission;
- La participation des organismes à l'élaboration des politiques publiques, non seulement par voie de consultation, mais par une participation active aux décisions et aux recommandations faites aux ministres;

- L'État accepte de prendre en compte l'opinion des organismes dans ses politiques.

Pour le ROCAJQ, il serait donc intéressant de prendre une part plus active dans les changements aux différents cadres d'intervention ainsi qu'aux divers comités d'élaboration des politiques publiques qui soutiennent la jeunesse.

Pour bien jouer leur rôle, les organismes communautaires recommandent certaines mesures facilitant leur travail de passerelle :

- Faciliter l'accès aux documents d'identité (gratuit), afin de diminuer le nombre de jeunes en situation d'illégalité; (Maison Marie-Frédéric, l'Annexe à Roland, AJRJ, Macadam Sud)
- Permettre aux jeunes d'accéder de manière simplifiée aux services, par exemple en réduisant les délais d'attente, en facilitant les procédures et en diminuant le nombre et la longueur des formulaires à compléter; (CIJM)
- Modifier les formulaires gouvernementaux pour les programmes d'aide, afin qu'ils soient plus simples à remplir; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Adapter les procédures administratives dans les programmes gouvernementaux pour simplifier la procédure; (ASCCS)
- Établir un service de référence, afin de diriger les jeunes dans le besoin vers des ressources appropriées à leur situation; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Améliorer l'accessibilité à l'aide sociale, par exemple en offrant ce service au sein même de certaines organisations communautaires et repenser la contribution parentale lors des demandes d'aide sociale, afin qu'elle soit évaluée en fonction de la situation spécifique de chaque jeune. (Macadam Sud, Maison Marie Frédéric)
- Améliorer les ressources d'aide, afin de faciliter l'accompagnement aux services d'aide lors des demandes d'aide sociale; (Macadam Sud, Maison Frédéric)
- Préconiser l'approche globale et communautaire lors des interventions, notamment par l'embauche de travailleurs de proximité qui seront en mesure d'utiliser cette méthode. Il est primordial d'aborder les problèmes vécus par les jeunes de cette manière afin de pouvoir limiter les bris de continuum entre les différents services et leur offrir des services de soutien adéquats et adaptés à leur situation; (CIJM)
- Autoriser le changement de nom d'un mineur avec une autorisation parentale; (Projet 10)
- Diminuer les frais administratifs pour un changement de nom sur les papiers d'identité; (Projet 10)
- À l'image de l'Ontario, enlever l'ancien prénom de la personne sur ses papiers officiels; (Projet 10)

- Modifier le Code civil, afin que les résidents permanents de la province du Québec puissent légalement modifier leurs papiers d'identité; (Projet 10)
- Diminuer la rigidité des procédures afin de permettre aux organismes d'expliquer leurs projets aux soumissionnaires de manière homogène; (ASCCS)
- Regrouper le financement et les appels de projets sous une seule et même structure centrale afin d'améliorer la cohérence dans les programmes, de générer des économies et d'éviter le dédoublement des programmes; (ASCCS)
- Inviter les chargés de projets qui travaillent au nom du gouvernement à se rendre sur le terrain pour voir la réalité dans laquelle évoluent les organismes évalués; (ASCCS)
- Réévaluer le critère de l'innovation comme indicateur de sélection dans l'attribution des subventions; (ASCCS)
- Améliorer la visibilité et faire la promotion des services offerts par les organismes communautaires. (Réseaux d'entraide des Appalaches)

Conclusion

Les dernières quinze années ont été marquées par le sentiment que la jeunesse constitue une « patate chaude » au Québec. Le ROCAJQ et ses organismes membres se réjouissent grandement du renouvellement de la politique jeunesse et souhaitent prendre part aux changements, pour qu'enfin la jeunesse d'aujourd'hui soit mieux comprise, soutenue et servie.

Le ROCAJQ et ses membres constatent que les grands oubliés de cette consultation restent les jeunes aux parcours de vie différenciés. Discrets, ces jeunes restent toujours dans l'ombre. C'est pourquoi, à travers ce mémoire, nous désirons les inclure dans la consultation et la future politique.

Tout comme le gouvernement, le ROCAJQ est d'accord que les saines habitudes vie sont importantes, mais constate des oublis : la défaillance des services en santé, l'absence de mesures appuyant le développement identitaire des jeunes trans et l'oubli complet des jeunes en situation d'itinérance et leur accès à un toit sécuritaire.

Le ROCAJQ et ses membres remettent en question l'efficacité du système d'éducation et proposent des programmes de formation alternative (tels que les écoles de rue) qui pourraient prévenir le décrochage et encourager le rattachement scolaire. Nous voulons consolider des partenariats avec le monde scolaire afin que la production culturelle puisse avoir un espace pour s'exprimer.

En termes d'employabilité, le ROCAJQ et ses membres réclament un traitement équitable au travail entre les générations, une ouverture d'esprit et un support plus grand pour les initiatives entrepreneuriales des jeunes aux parcours de vie différenciés.

La participation citoyenne des jeunes est au cœur des actions du ROCAJQ et ses organismes membres. Ils sollicitent un meilleur accès des jeunes aux lieux décisionnels tout en assurant de leur représentativité culturelle, ethnique et sociale.

Finalement, le ROCAJQ et ses membres suggèrent l'ajout de deux axes supplémentaires, à savoir l'Accès et l'expérimentation de la culture et l'Accès aux services gouvernementaux. La grande majorité des organismes recommandent de meilleurs échanges avec les CIUSSS notamment, espérant bâtir des passerelles afin d'assurer une continuité des services au-delà des « épisodes »

dysfonctionnels du système. Avec l'ajout de ces axes et thèmes, nous croyons que la prochaine politique jeunesse sera plus complète et efficace de façon à ce que chaque jeune s'y retrouve.

Convaincus de l'importance des organismes communautaires autonomes dans la société comme partenaires auprès de la jeunesse, le ROCAJQ et ses organismes communautaires membres désirent continuer de collaborer avec le gouvernement afin que ses actions prennent en compte la diversité des besoins des jeunes puisqu'il demeure fondamental que ces derniers se sentent enfin inclus dans la société.

Rappel des recommandations

AXE D'INTERVENTION I

DE SAINES HABITUDES DE VIE

- Soutenir financièrement les activités de ce type offertes dans les organismes communautaires;
- Inclure des cours de cuisine santé à petits prix dans les écoles secondaires; (Atelier19)
- Créer ou maintenir des ateliers de Cuisine populaire dans les écoles secondaires, ce qui, en plus de préparer les jeunes à la transition « post-secondaire », les valoriserait et les aiderait à faire les bons choix alimentaires; (Projet TRIP)
- Mettre en place des projets favorisant l'agriculture urbaine dans les familles, dans les écoles secondaires ou dans le quartier; (Projet TRIP)
- Instaurer des ateliers de cuisine ou de nutrition dans les écoles secondaires; (Journal de la rue/ Café Graffiti)
- Mettre en place une formation gratuite d'habiletés sociales pour les jeunes en difficulté de 18 ans et plus (cours de cuisine, organisations budgétaires, etc.); (Maison Marie-Frédéric)
- Augmenter les programmes de lutte contre la pauvreté, notamment en améliorant le programme pour contrer la précarité alimentaire; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Établir des programmes afin de stimuler les citoyens à créer des jardins collectifs; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Prendre exemple sur les organismes offrant programmes de sécurité alimentaire. Cette dernière est un élément important dans la lutte contre la pauvreté. (Réseaux d'entraide des Appalaches)

La pratique d'activités physiques

- S'assurer que les programmes parascolaires soient accessibles à tous; (CIJM)
- Encourager les partenariats entre les écoles secondaires et les organismes communautaires pour augmenter l'offre de services et d'activités parascolaires au sein même des écoles; (Atelier19)
- Établir programmes d'accompagnement social afin de mobiliser les nouveaux arrivants à adopter de saines habitudes de vie. Nous croyons que ceci peut se faire par le biais d'activités reliées aussi bien à l'éducation populaire qu'à la culture, qu'aux sports ou qu'aux loisirs; (FEEJAD)

- Augmenter les activités et faire bouger davantage les jeunes enfants pour améliorer leur développement psychomoteur et ainsi limiter d'éventuels retards en ce sens lors de leur entrée au primaire; (ASCCS)
- Assurer le financement et l'accès gratuit à des installations et à des équipements de sport appropriés, sécuritaires et de qualité; (RAP Jeunesse)
- Établir et renforcer des partenariats entre l'école, la municipalité et les organismes jeunesse afin d'optimiser l'utilisation des installations de sport; (RAP Jeunesse)
- Offrir un soutien financier pour le transport dans le cadre d'activités parascolaires et revoir les règles de déplacement; (RAP Jeunesse)
- Conserver de grandes plages horaires pour les cours d'éducation physique, autant pour préparer les jeunes à une vie saine que pour leur permettre de dépenser l'énergie nécessaire pour les garder concentrés en classe. (Journal de la rue/Café Graffiti)

La santé mentale

- Instaurer des ateliers de démystification sur les maladies mentales; (AJRJ)
- Établir des programmes de sensibilisation pour aider les jeunes qui pensent souffrir de maladie mentale à diagnostiquer leurs maladies. Sur ce plan, le numérique devrait être considéré comme un outil intéressant. Le gouvernement pourrait peut-être mettre sur pied une plate-forme web destinée aux jeunes qui comprendrait les éléments suivants : des questionnaires de diagnostics; des informations sur les maladies mentales; des liens avec des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine, etc.; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Augmenter les heures de service de la Clinique jeunesse, de même qu'augmenter le nombre de cliniques sans rendez-vous; (Local des jeunes centre-ville de Chicoutimi)
- Recruter des intervenants (médecins, infirmières, etc.) qui sont intéressés et ouverts aux réalités des jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de travailler avec ceux en difficulté; (AJRJ)
- S'assurer de la mise en place d'un service spécialisé et plus adéquat aux besoins des jeunes atteints de problèmes de santé mentale ; (TRIL)
- Encourager davantage les relations de collaboration entre les différents acteurs qui entourent les jeunes ayant des problèmes de santé mentale; (TRIL)
- Rendre l'accès à un médecin de famille plus facile pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale; (TRIL)
- Établir des outils pour aider les jeunes qui souffrent de problèmes en santé mentale à s'accepter (cela peut prendre plusieurs années); (Réseaux d'entraide des Appalaches et Journal de la rue et Café Graffiti)
- Développer un système de formation continue pour offrir les soins adéquats aux jeunes qui souffrent de problème de santé mentale, pour les enseignants, les médecins, les

- psychologues, les infirmières; (Réseaux d'entraide des Appalaches et TRIL)
- Obliger un jeune qui a posé une action mettant sa vie ou celle d'autres en péril de rencontrer un psychiatre (mutilation, tentative de suicide, etc.); (Alliance jeunesse)
- Avoir un psychiatre en tout temps à l'urgence; (Alliance jeunesse)
- Améliorer l'accessibilité aux spécialistes en milieu hospitalier dans un délai raisonnable. (psychiatre, pédopsychiatre, médecin, etc.); (L'Annexe à Roland, Alliance jeunesse)
- Recruter et former des intervenants (médecins, infirmières, etc.) qui sont intéressés à œuvrer avec des jeunes en difficulté et ouverts aux réalités telles que la toxicomanie, la santé mentale et la prostitution; (L'Annexe à Roland, service de travail de rue, Local jeunes centre-ville)
- Améliorer la communication et la collaboration entre les spécialistes du milieu hospitalier et les organismes communautaires afin que les jeunes référés soient plus rapidement pris en charge. (Réseaux d'entraide des Appalaches)

Les comportements à risque

- Encourager la mise en place de tout programme ou toute activité visant l'augmentation de l'estime personnelle et de la confiance en soi des étudiants au secondaire, ce qui peut parfois aider à prévenir les problèmes de consommation des jeunes; (Oasis)
- Offrir un suivi en toxicomanie aux jeunes suspendus de l'école pour consommation de drogues; (Oasis)
- Adapter les programmes de lutte contre la toxicomanie aux besoins des jeunes en difficulté qui ne soient pas tournés vers la criminalisation, mais l'information et la sensibilisation; (Projet TRIP et Oasis)
- Adapter le financement des programmes de prévention de la toxicomanie aux réels besoins des organismes qui les fournissent, considérant que chaque dollar investi en prévention entraîne des économies décuplées en intervention et en traitement; (Projet TRIP et Oasis)
- Améliorer le partenariat entre le gouvernement et les organismes communautaires chargés de la lutte et la prévention de la toxicomanie; (Projet TRIP)
- Réinvestir dans les programmes visant la prévention dans les écoles secondaires des ITSS, du VIH-SIDA et des agressions sexuelles; (Oasis)
- Fournir de manière accessible des préservatifs en grande quantité dans toutes les écoles secondaires; (Oasis)
- Remettre les cours d'éducation sexuelle à l'école afin d'éduquer les élèves sur les différentes façons de se protéger dépendamment du type de pratique sexuelle exercé; (Projet 10)

- Mettre sur pied un programme d'écoute ou une plate-forme web permanente pour l'écoute et l'intervention auprès des jeunes qui offrent des services sexuels. Il est nécessaire de briser les situations d'isolement que ces jeunes peuvent vivre; (PIaMP)
- Mettre en place un programme de prévention sur la prostitution juvénile, et ce, dans l'ensemble des écoles secondaires du Québec; (PIaMP)
- Établir des formations obligatoires, sur une base annuelle, portant sur la question de la prostitution juvénile afin d'outiller les enseignants et les personnes travaillant en milieu scolaire. Il est primordial que ces personnes soient à l'affût des signes précurseurs démontrant qu'il y a de la prostitution chez les jeunes de leur milieu; (PIaMP)
- Instauration de programmes de formations adressés aux intervenants en milieux scolaires afin que ces derniers, adéquatement outillés, puissent faire de la sensibilisation dans les corridors des écoles; (PIaMP)
- Le client demeurant souvent la face cachée de la prostitution, nous recommandons de mettre en place une campagne de prévention axée sur la responsabilisation du consommateur, en prenant exemple sur les campagnes traitant de la violence faite aux femmes. Il est important de cibler les responsables et non de blâmer les jeunes « hypersexualisés » ; (PIaMP)
- Favoriser la réinsertion sociale plutôt que la criminalisation et la judiciarisation des jeunes ayant commis des méfaits, par exemple en adoptant l'approche d'intervention de réduction des méfaits. (CIJM)

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égaux

- Mettre sur pied des programmes sociaux pour les jeunes visant la prévention de la violence;
- Prendre en considération les jeunes de toutes les classes sociales par une intervention recherche-action;
- Impliquer le parent dans l'élaboration et l'intervention; (Projet TRIP)
- D'offrir un meilleur financement des programmes de prévention de la violence et de l'intimidation, considérant que chaque dollar investi en prévention entraîne des économies décuplées en intervention et en traitement; (Projet TRIP)
- Mettre en place un cours d'éducation sexuelle dans toutes les écoles. Un programme abordant les thèmes importants tels que : la masculinité-féminité et l'influence des pairs, les relations saines et égaux, l'estime de soi, la violence et l'exploitation sexuelle, les infections transmissibles sexuellement ou par le sang, la paternité-maternité, les valeurs culturelles, etc. ; (Local des jeunes centre-ville de Chicoutimi, PiaMP, Oasis, Projet TRIP)

- Créer des ateliers d'éducation sexuelle dans les écoles secondaires basés sur le respect et le plaisir et non sur la performance ou l'abstinence afin que les jeunes puissent découvrir et explorer leur sexualité graduellement et de manière saine; (Oasis)
- Engager des sexologues pour chaque école secondaire (tout comme des psychologues et des intervenants spécialisés); (Oasis)
- Mettre en place des programmes de sensibilisation sur les thèmes de la sexualité dans les écoles; (Projet TRIP)
- Encourager les écoles à inclure, dans leur plan de réussite, un volet pour l'éducation à la sexualité, que celui-ci soit réalisé par l'école ou en partenariat avec d'autres organismes; (Projet TRIP)
- Que des mesures de sensibilisation ou des formations sur la façon d'agir avec les jeunes de couleur soient offertes aux services policiers et aux enseignants afin qu'ils deviennent plus indulgents envers eux;
- Qu'une collaboration plus étroite entre les instances publiques et les organismes communautaires soit instaurée pour présenter les enjeux fondamentaux et prévenir les comportements racistes; (A 2 mains)
- Que les policiers, les enseignants et les employés des services jeunesse suivent davantage de formations de sensibilisation aux différences culturelles sur le profilage racial; (A 2 mains)
- Qu'une présence plus longue et plus fréquente des intervenants dans les écoles soit assurée afin que la collaboration plus active avec les psychoréducateurs et les instituteurs (tous ceux qui sont responsables de la discipline) permette de trouver des alternatives à l'expulsion du jeune de l'activité ou de l'instance. (A 2 mains)

Le développement identitaire

- Former le personnel du réseau de la santé aux réalités des personnes trans et d'adapter un code de conduite respectueux envers elles; (Projet 10)
- S'assurer que les personnes trans aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire; (Projet 10)
- Veiller à ce que les soins spécialisés destinés aux personnes trans puissent être donnés dans toutes les régions du Québec; (Projet 10)
- Développer un système de formation continue des médecins, psychologues, infirmières et autres personnels de la santé pour offrir des soins adéquats aux personnes trans. (Projet 10)

L'accès à un toit sécuritaire

- Utiliser le financement par mission pour les organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'hébergement plutôt que d'utiliser le financement par projet; (Maison Marie-Frédéric et Macadam Sud)
- Créer des logements ou des centres d'hébergement pour les jeunes fugueurs; (PIPQ)
- Entreprendre des mesures pour prévenir l'itinérance chez les jeunes; (L'Antre jeunes de Mercier-Est)
- Offrir plus de ressources d'hébergement spécialisées (appartements, résidences supervisées, foyers de groupe, coopératives d'habitations) où des intervenants seraient sur place et pourraient accompagner les jeunes de 16 à 25 ans) qui sont aux prises avec plusieurs problématiques (drogues, alcool, santé mentale, prostitution, etc.); (PIPQ, Macadam Sud, Maison Marie-Frédéric, Alliance Jeunesse, Réseaux d'entraide des Appalaches, Journal de la rue/Café Graffiti)
- Offrir davantage de logements subventionnés ou de loyers à prix modique aux jeunes marginalisés et vulnérables ainsi qu'un accès aux ressources pouvant leur venir en aide; (CIJM, PIPQ, Macadam Sud, Maison Marie-Frédéric)
- Soutenir les démarches des jeunes qui essaient de s'en sortir, notamment en ne les pénalisant pas lorsqu'ils choisissent de partager un appartement pour en partager les frais; (CIJM)
- Améliorer les standards de gestions et établir des critères sanitaires et voir à les faire respecter par les maisons de chambres afin que le gouvernement ait un meilleur contrôle sur les propriétaires et pour prévenir les abus; (Maison Marie-Frédéric, Macadam Sud)
- Établir des foyers d'hébergement mélangés avec des adultes qui peuvent servir de références. L'idée est dans le même ordre d'esprit que le parrainage des Grands Frères et Grandes Sœurs, mais adapté aux adultes; (Macadam Sud, Maison Marie-Frédéric)
- Mettre sur pied davantage de logements de répit pour les personnes ayant un parcours difficile et nécessitant de l'aide; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Financer plus de logements sociaux; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Rendre les allocations aux logements plus accessibles pour les 15-30 ans; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Financer davantage les services de post hébergement. (Alliance jeunesse)

La reconnaissance des passerelles entre les services de santé et services sociaux et les organismes communautaires

- Établir de solides ententes de partenariat entre les CSSS et les organismes communautaires qui travaillent avec les jeunes en difficulté; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)
- Informer les professionnels de la santé des ressources communautaires existantes sur le territoire; (Alliance jeunesse)
- Permettre d'ajouter le nom d'un intervenant ou d'un parent qui accompagne ces personnes pour s'assurer d'avoir un suivi et une meilleure transmission d'informations; (Alliance jeunesse)
- Assurer une offre de service au moment de la sortie de l'hôpital ou après un séjour en psychiatrie ; (Alliance jeunesse)
- Réfléchir à la meilleure façon d'assurer la continuité des liens entre les services; (PIPQ)
- S'assurer qu'il n'y ait pas de rupture dans le continuum des services offerts aux jeunes en difficulté, même lors des phases de transition; (PIPQ)
- Ajouter des intervenants terrain qui assureraient la passerelle entre la rue et les services institutionnels et communautaires; (PIPQ)
- Reconnaître davantage le travail, l'expérience et le jugement des intervenants communautaires et des travailleurs de rue lors des évaluations de cas (ex. P38); (PIPQ)
- S'assurer qu'un médecin généraliste veille à ce que le jeune qui sort de son bureau ait des ressources pour consulter par la suite. Il ne faut pas qu'il soit laissé à lui-même et, en ce sens, un pont entre le jeune et les ressources se doit d'être établi ; (RAP Jeunesse)
- Inciter et consolider les relations de coopération entre le personnel des institutions gouvernementales jeunesse (DPJ, Centres jeunesse) et les organismes communautaires jeunesse afin que celui-là travaille plus étroitement avec les organismes communautaires et les services sociaux pour adultes, pour que chaque jeune qui sorte du système ait un accès à une aide suffisante; (A 2 mains)
- Établir un meilleur programme d'accompagnement post-hébergement pour les jeunes qui fréquentent les centres jeunesse afin de leur permettre de développer leurs habiletés sociales et d'être mieux outillés lors de leur sortie; (CIJM)
- Mieux accompagner les jeunes lors des phases de transition (ex. lors de la fin d'une peine judiciaire, à la sortie du centre jeunesse ou à la suite d'une hospitalisation prolongée). Ce soutien doit impérativement être apporté aux jeunes pour qu'ils ne se retrouvent pas seuls dans ces périodes cruciales de leur vie; (CIJM)
- Créer des passerelles entre les différentes disciplines professionnelles (ex. entre le travail social et les services de santé et les services sociaux). (CIJM)

AXE D'INTERVENTION II

UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

La persévérance aux études

- Assouplir les normes et les règlements dans les établissements scolaires afin d'éviter l'exclusion des jeunes en difficulté ou dits marginaux; (CIJM, AJRJ, l'Annexe à Roland)
- Permettre d'autres types d'apprentissage, basés sur différentes formes d'intelligences, pour contrer le décrochage scolaire; (Atelier19, ICI par les Arts)
- Fournir davantage d'aide et de soutien aux les élèves en difficulté afin de prévenir l'échec et le décrochage scolaire.; (CARD)
- Augmenter le nombre de programmes intensifs et spécialisés dans les écoles secondaires; (ASCCS)
- Prendre en compte les particularités des milieux auxquels les programmes s'adressent; (ASCCS)
- Donner la liberté aux écoles de mettre en place des programmes motivants (parascolaires ou intrascolaires, comme des concentrations) permanents et accessibles à tous, qui permettraient de valoriser les jeunes, de les motiver et de les intéresser à l'accomplissement de leur parcours scolaire; (Oasis)
- Mettre en place un système d'éducation « alternatif », déjà implanté au primaire, adapté au secondaire et au postsecondaire; (Oasis)
- Offrir aux jeunes et aux parents l'accompagnement et le soutien nécessaires afin d'impliquer ces derniers dans le développement de leurs enfants et de leur inculquer l'importance de la réussite et de la persévérance scolaires; (FEEJAD, CARD)
- Axer les programmes d'intervention sur la mobilisation des participants et sur les stratégies qui ont pour but la sensibilisation, de même que le renforcement du potentiel individuel et communautaire telle l'aide aux devoirs. (FEEJAD)

Les activités parascolaires

- Organiser des activités parascolaires dans les écoles en lien avec des organismes communautaires, ce qui permettrait de développer la créativité des jeunes, d'octroyer un moment de répit aux familles, de stimuler la confiance en soi et, le tout, selon les intérêts des jeunes. Cela assurerait aussi de créer des moments de répit à travers lesquels les jeunes peuvent « être » tout simplement ; (Atelier19, TRIL)
- Faire en sorte que les activités parascolaires soient accessibles à n'importe quel élève, que celui-ci soit dans un programme spécial ou non ; (Atelier19)

- Créer des espaces de diffusion pour les jeunes entre 12 et 17 ans (chaîne radio, espace de diffusion gratuit, etc.) ; (Oxy-Jeunes)
- Développer davantage les programmes artistiques dans le réseau scolaire ; (Oxy-Jeunes)
- Augmenter les heures de pratiques artistiques et culturelles dans le programme scolaire du Ministère de l'Éducation ; (Oxy-Jeunes)
- Augmenter la diversité des instruments de musique à apprendre en milieu scolaire ; (Oxy-Jeunes)
- Améliorer la collaboration entre les établissements scolaires et les organismes comme Oxy-jeunes ; (Oxy-Jeunes)
- Mettre en place des médiateurs culturels dans les écoles secondaires, comme il y a actuellement des intervenants de corridors. (Oxy-Jeunes)

L'orientation scolaire et professionnelle

- Planifier plus de « Journées carrières » pour susciter l'intérêt des jeunes et leur faire découvrir ce qui peut les attendre après l'école secondaire; (Atelier19)
- Offrir plus d'information aux jeunes par rapport aux différentes formations scolaires et professionnelles disponibles au Québec; (CARD)
- Embaucher plus de conseillers en orientation à temps plein dans les écoles secondaires pour s'assurer une présence et une disponibilité auprès des jeunes; (CARD)
- Promouvoir les programmes de stages ou de jumelages professionnels, comme le programme « Classe Affaires », pour que les jeunes puissent explorer les métiers qui les intéressent et voient s'ils correspondent à ce qu'ils imaginaient; (CARD)
- Rétablir les cours d'éducatifs au choix de carrières afin d'éduquer les jeunes sur le marché du travail et les normes du travail; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Mieux préparer la phase de transition « post-secondaire », en incluant, par exemple, des stages qui orientent et préparent vraiment vers le marché de l'emploi, avec une plus grande variété d'offres de stages professionnels, pour pouvoir offrir aux jeunes des opportunités qui vont au-delà d'expériences en entretien ménager; (Oasis)
- Revoir les programmes de formation afin qu'ils soient axés sur d'autres secteurs d'activités que sur celui des métiers prolétaires; (AJRJ)
- Valoriser le parcours du cheminement particulier, entre autres, en variant et en augmentant l'offre de choix des stages professionnels; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Produire un portrait exhaustif des différents métiers et professions disponibles et accessibles pour les jeunes, y compris en formation technique afin que ces derniers soient en mesure de faire des choix qui correspondent réellement à leurs besoins et à leurs aspirations; (CARD)

- Valoriser le parcours du cheminement particulier, entre autres, en variant et en augmentant l'offre de choix des stages professionnels. (Macadam Sud)

Les formations professionnelles et techniques

- Assurer un meilleur transfert des connaissances dans le milieu de travail afin de faciliter l'intégration des jeunes; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Mettre en place des programmes courts de formation pour certains emplois plutôt manuels; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Établir un programme d'employabilité destiné aux jeunes dont les familles ont des faibles revenus.; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Améliorer la promotion des études professionnelles ; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Mettre en place des programmes courts de formation pour certains emplois plutôt manuels. (Macadam Sud)

L'accessibilité aux études supérieures

- Bonifier et de rendre plus accessible le système de prêts et bourses au postsecondaire et d'envisager une réduction des frais de scolarité à tous les paliers d'éducation; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Toutes les institutions postsecondaires offrent une passerelle d'acceptation sur la base de l'expérience des jeunes.

Raccrochage scolaire et les diverses formations alternatives (écoles de rue)

- Favoriser la mise en place d'écoles de rue adaptées à la réalité des jeunes au parcours de vie différencié; (CIJM, Macadam sud)
- Permettre aux jeunes qui le désirent de prendre un temps d'arrêt et de réflexion au cours de leur parcours académique afin qu'ils puissent apprendre à mieux se connaître et découvrir ce qui les intéresse vraiment; (CIJM)
- Établir un réseau de transport pour les jeunes qui réintègrent les établissements scolaires, car nous constatons que, pour les jeunes raccrocheurs en région, un des principaux freins à leur réinscription à l'école de formation des adultes est lié au service de transport. (Service de Travail de rue de Chicoutimi, L'Annexe à Roland)

AXE D'INTERVENTION III

DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

L'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté

- Reconnaître et soutenir l'expertise et les initiatives des organismes communautaires qui oeuvrent en employabilité des jeunes qui ne sont pas des Carrefours Jeunesse Emploi;
- Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté à l'image de l'Annexe à Roland; (l'Annexe à Roland, AJRJ, Macadam Sud, Centre des jeunes St-Sulpice)
- Soutenir et développer les programmes de réinsertion à l'emploi ou aux études; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec; (Centre des jeunes St-Sulpice)
- Accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité; (l'Annexe à Roland)
- Établir des partenariats avec les organismes communautaires afin de travailler en continuum au niveau de la réinsertion sociale; (l'Annexe à Roland, AJRJ)
- Assurer un meilleur transfert des connaissances dans le milieu de travail afin de faciliter l'intégration des jeunes; (Macadam Sud)
- Améliorer les programmes d'employabilité afin que les jeunes puissent se découvrir, découvrir leurs passions et posséder de l'expérience en milieu de travail; (L'Annexe à Roland)
- Assurer un service de réinsertion sociale pour aider les jeunes en difficulté à se trouver un emploi et avoir les connaissances et les outils pour rester à cet emploi; (TRIL)
- Laisser une chance aux jeunes non diplômés de démontrer ses talents et ses connaissances; (Macadam Sud)
- Établir un programme d'employabilité destiné aux jeunes dont les familles ont des faibles revenus; (Macadam Sud)
- Mettre en place des alternatives pour la reconnaissance des compétences acquises par d'autres moyens que le système d'éducation traditionnel afin que les jeunes ayant un cheminement atypique puissent également être des candidats intéressants et valorisés sur le marché du travail; (CIJM)
- S'assurer que les programmes de réinsertion professionnelle ne soient pas uniquement basés sur les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi, mais qu'ils tiennent également compte des intérêts, des compétences et du cheminement des jeunes auxquels ils s'adressent; (CIJM)

- Mettre en place des balises qui permettraient une plus grande tolérance au travail ou à l'école quant aux phases de transition liées à des bouleversements ou des grands changements; (Journal de la rue/Café Graffiti)
- Veiller à ce que la nouvelle politique jeunesse assure la mise en place d'une formation spéciale plus manuelle pour les jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système scolaire traditionnel; (TRIL)
- Préparer et accompagner les jeunes qui ne continueront pas leurs parcours scolaires à la suite de la période de transition « postsecondaire ». (Projet TRIP)

Un traitement équitable au travail entre les générations

- Informer davantage les jeunes sur les normes de travail; (Macadam Sud, Centre des jeunes St-Sulpice)
- Exercer un contrôle plus rigoureux à certains emplois à risques afin d'éviter les abus. (Macadam Sud)

La culture et la relève entrepreneuriales, notamment pour les entreprises familiales

- Rendre plus accessibles les programmes aux jeunes en prenant en considération leur potentiel personnel plus que leur histoire de vie;
- Créer un fonds d'investissement à haut risque pour les jeunes aux parcours de vie différenciés qui voudraient démarrer une entreprise;
- S'assurer qu'un programme permette au jeune d'être accompagné tout au long du processus par un intervenant en qui il a confiance pour l'aider à gérer le stress généré par le démarrage;
- Permettre un mentorat entre des entreprises familiales où il n'y a pas de successeurs et les organismes communautaires qui pourraient soutenir un mentorat avec les jeunes intéressés.

AXE D'INTERVENTION IV

UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

La participation citoyenne des jeunes, l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle

- Revoir la réglementation sur le flânage dans les lieux publics; (MDJ l'Énigme)
- Augmenter la sensibilisation auprès des policiers sur le profilage. Il serait intéressant d'établir un espace de médiation entre le service de police et les jeunes afin de désamorcer les tensions qu'il y a actuellement. Il est davantage bénéfique de mettre l'accent sur la prévention auprès des jeunes. Les résultats qui en découlent sont positifs; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)
- Faire un appel à la population pour une plus grande tolérance envers les jeunes et mettre de l'avant leur rôle positif dans la société; (MDJ l'Énigme)
- Tenir des galas régionaux, des concours et des programmes de reconnaissance de l'engagement qui récompensent des centaines de jeunes chaque année; (Macadam Sud)
- Valoriser les jeunes qui s'engagent et promouvoir des modèles par la diffusion de portraits de jeunes engagés dans les médias ou sur des sites Internet; (Macadam Sud)
- Apprendre à accepter les essais/erreurs des jeunes; (Macadam Sud)
- Leur faire confiance davantage (leur donner la crédibilité qu'ils méritent); (Macadam Sud)
- Mieux les reconnaître dans leurs succès; (Macadam Sud)
- Mieux favoriser les jeunes dans leur milieu de vie (pas seulement à l'école); (Macadam Sud)
- S'assurer d'obliger les municipalités à avoir au moins un lieu public et commun pour les jeunes de tous les âges; (Local des Jeunes centre-ville Chicoutimi)
- Encourager la conscience citoyenne et développer les habiletés sociales et les réseaux des jeunes en encourageant le bénévolat dans des domaines d'intérêts pour eux-ci; (Atelier19)
- Créer et reconnaître des espaces d'agir, d'expérimentation et de vie. (Macadam Sud)

L'accès des jeunes aux lieux décisionnels

- Atelier qui vise à initier les jeunes à l'exercice de la démocratie par une simulation de vote; (Macadam Sud)
- Atelier d'initiation à la politique pour les jeunes dans les écoles ou auprès de jeunes en démarche d'insertion socioprofessionnelle; (Macadam Sud)

- Campagne de signature d'un « principe d'engagement citoyen ». Cet engagement se veut un contrat décrivant les gestes citoyens qui seront posés par le jeune signataire. Les jeunes qui relèvent le défi se voient ensuite remettre un certificat de reconnaissance; (Macadam Sud)
- Établissement d'un partenariat pour permettre à des jeunes qui envisagent de devenir candidats municipaux de vivre un jumelage avec un élu municipal lors du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités; (Macadam Sud)
- Améliorer la consultation auprès des jeunes lorsque les municipalités projettent de développer des activités ou des infrastructures à leurs endroits; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)
- Création de trousse d'information, d'agendas, de guides, de sites Internet, e capsules vidéo, etc. afin de rajouter l'effectif des conseils municipaux du Québec; (Macadam Sud)
- Rassemblements régionaux jeunesse permettant aux jeunes de mieux connaître les besoins de leur région et d'acquérir des connaissances et les compétences pour s'impliquer dans le développement de leur communauté. (Macadam Sud)

Assurer la représentativité des jeunes qui s'engagent

- Une meilleure collaboration entre les instances politiques municipales et provinciales et les organismes communautaires pour une plus grande sollicitation auprès des jeunes, spécialement ceux qui sont différents et rarement écoutés, à pouvoir agir, s'exprimer et participer davantage aux activités citoyennes municipales (par exemple, participer au CA municipal); (RAP Jeunesse)
- Revoir certains règlements sur la capacité des jeunes à être des citoyens à part entière. Réfléchir sur les politiques (municipales, sociales) qui touchent les jeunes et observer dans quelle mesure elles sont soutenantes, restreignantes et même discriminatoires (voir les politiques sous un point de vue des jeunes, les mettre en relief avec le vécu des jeunes et faire des arrimages); (RAP Jeunesse)
- Instaurer des formations aux organismes, accompagnement et distribution d'un guide pour faire une place aux jeunes ; (Macadam Sud)
- Remettre des prix aux organismes qui se démarquent par leurs actions pour intégrer les jeunes. (Macadam Sud)

Le dialogue et l'entraide entre les générations

- Réfléchir à la problématique de l'âgisme envers les jeunes et de favoriser la mise en place d'activités intergénérationnelles; (MDJ l'Énigme)

- Améliorer l'implication des jeunes dans la vie active de la région et d'être à leur écoute. Il serait bien d'explorer les différentes solutions pour améliorer le dialogue intergénérationnel; (Service de Travail de rue de Chicoutimi)

AXES D'INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES

L'ACCÈS ET L'EXPÉRIMENTATION DE LA CULTURE

- D'améliorer les tribunes d'expressions artistiques pour les jeunes; (Oxy-Jeunes, Atelier 19, ICI par les arts);
- D'augmenter l'offre de produits culturels pour les adolescents en ouvrant les possibilités. Par exemple, offrir plus de pièces de théâtre, de spectacles de danse, de comédies musicales, etc. ; (Oxy-Jeunes, Atelier 19, ICI par les arts)
- Prendre exemple sur nos organismes, afin de développer davantage de lieux à l'image des jeunes. Ces organismes possèdent une expertise reconnue. (Oxy-Jeunes, Atelier 19, ICI par les arts)
- Augmenter les espaces dédiés à la création artistique pour les jeunes. (Oxy-Jeunes Atelier 19, ICI par les arts)

L'ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX

- Faciliter l'accès aux documents d'identité (gratuit), afin de diminuer le nombre de jeunes en situation d'illégalité; (Maison Marie-Frédéric, l'Annexe à Roland, AJRJ, Macadam Sud)
- Permettre aux jeunes d'accéder de manière simplifiée aux services, par exemple en réduisant les délais d'attente, en facilitant les procédures et en diminuant le nombre et la longueur des formulaires à compléter; (CIJM)
- Modifier les formulaires gouvernementaux pour les programmes d'aide, afin qu'ils soient plus simples à remplir; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Adapter les procédures administratives dans les programmes gouvernementaux pour simplifier la procédure; (ASCCS)
- Établir un service de référence, afin de diriger les jeunes dans le besoin vers des ressources appropriées à leur situation; (Réseaux d'entraide des Appalaches)
- Améliorer l'accessibilité à l'aide sociale, par exemple en offrant ce service au sein même de certaines organisations communautaires et repenser la contribution parentale lors des demandes d'aide sociale, afin qu'elle soit évaluée en fonction de la situation spécifique de chaque jeune. (Macadam Sud, Maison Marie Frédéric)

- Améliorer les ressources d'aide, afin de faciliter l'accompagnement aux services d'aide lors des demandes d'aide sociale; (Macadam Sud, Maison Frédéric)
- Préconiser l'approche globale et communautaire lors des interventions, notamment par l'embauche de travailleurs de proximité qui seront en mesure d'utiliser cette méthode. Il est primordial d'aborder les problèmes vécus par les jeunes de cette manière afin de pouvoir limiter les bris de continuum entre les différents services et leur offrir des services de soutien adéquats et adaptés à leur situation; (CIJM)
- Autoriser le changement de nom d'un mineur avec une autorisation parentale; (Projet 10)
- Diminuer les frais administratifs pour un changement de nom sur les papiers d'identité; (Projet 10)
- À l'image de l'Ontario, enlever l'ancien prénom de la personne sur ses papiers officiels; (Projet 10)
- Modifier le Code civil, afin que les résidents permanents de la province du Québec puissent légalement modifier leurs papiers d'identité; (Projet 10)
- Diminuer la rigidité des procédures afin de permettre aux organismes d'expliquer leurs projets aux soumissionnaires de manière homogène; (ASCCS)
- Regrouper le financement et les appels de projets sous une seule et même structure centrale afin d'améliorer la cohérence dans les programmes, de générer des économies et d'éviter le dédoublement des programmes; (ASCCS)
- Inviter les chargés de projets qui travaillent au nom du gouvernement à se rendre sur le terrain pour voir la réalité dans laquelle évoluent les organismes évalués; (ASCCS)
- Réévaluer le critère de l'innovation comme indicateur de sélection dans l'attribution des subventions; (ASCCS)
- Améliorer la visibilité et faire la promotion des services offerts par les organismes communautaires. (Réseaux d'entraide des Appalaches)

Bibliographie

Aubry, Sophie. *Jeunes à risque*, Montréal, 2012, p.95, En ligne, http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

Centre jeunesse de Québec, *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ Directeurs provinciaux 2015*, En ligne, http://www.centrejeunessedequébec.qc.ca/publications/Bilan_DPJ/Bilan_DPJ_2014-2015.pdf

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de Québec, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés : Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, Québec, 2011, p.131, En ligne, http://www.cdpedj.qc.ca/publications/Profilage_rapport_FR.pdf

Gouvernement du Québec, *ITSS : à bien y penser* En ligne, <http://itss.gouv.qc.ca/mts-its-itss.dhtml>

Institut de la statistique de Québec, *Plus d'un élève du secondaire sur trois dit avoir été victime d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école ou de cyberintimidation*, En ligne, <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2013/mai/mai1323.html>

Le Bossé, Yann, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, 2012, p.277

Magazine Forces, *International : La NEET génération*, par Ismaël Houdassine, En ligne, <http://www.magazineforces.com/node/254>

Ministère de l'Éducation, l'Enseignement supérieur et Recherche de Québec, *Éducation à la sexualité : information à l'intention des parents sur le projet pilote*, En ligne, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Feuille_sexualite.pdf

Ninacs, William .A., *Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, 2008, p. 225

Secrétariat à la jeunesse, Ministère du Conseil exécutif «Consultations jeunesse : Ensemble pour les Générations Futures», *Politique québécoise de la jeunesse- document de consultation*, Québec, 2015, p. 31

Service du renseignement criminel du Québec, *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*, Québec, 2013, p.22, En ligne :

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/lutte_crime_organise/portrait_proxenetisme_traite_personnes.pdf

Société de Police Ville de Montréal, *Plan d'action directeur sur la prostitution et la traite des personnes à fin d'exploitation sexuelle- 2014-2016*, En ligne, <http://www.spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/lOrganisation/Plans-dactions>

Statistiques Canada, *Les jeunes qui ne sont ni étudiants ni employés*, par Karine Marshall, 23 mai 2012, En ligne, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2012002/article/11675-fra.pdf>

Sûreté du Québec, *Agressions sexuelles*, En ligne, <http://www.sq.gouv.qc.ca/parent-et-enseignants/la-surete-vous-conseille/agressions-sexuelles-parents-enseignants-sq.jsp>